FONDATION Abbé Pierre

UN ECLAIRAGE HAUTS-DE-FRANCE

L'état du mal-logement en France 2019

RAPPORT ANNUEL #24

«Nous sommes tous ensemble responsables,
responsables de nous-mêmes et responsables les uns des autres,
c'est cela la grandeur d'être homme.»

L'abbé Pierre, Confessions

REDACTION

Conception graphique :
Service communication FAP

Impression :
L'Artésienne à Liévin

Comité de relecture
Cécile BENOLIEL
Lilly COLOMBET,
Charlotte CULINE,
Camille FLASCZENSKI,
Philippe LESCOT,
Adria MADELIN,
Brigitte TREANTON
Jean-Marc VENINEAUX,
Sophie VIAULT

Comité de Rédaction :
Adèle AUBRY, FORS-Recherche sociale
Juliette BARONNET, FORS-Recherche sociale
Clément BOISSEUIL, FORS-Recherche sociale
Nicolas DEVREESE,
Manuel DOMERGUE,
Catherine GANTER,
Stéphanie LAMARCHE-PALMIER,
Pierre-Yves LAOUENAN,
Kévin LEBOUC,
Josiane LEROY,
Frédérique MOZER,

Coordination :
Fondation Abbé Pierre - agence Hauts-de-France

REMERCIEMENTS

Les données statistiques sont issues des publications ou rapports publics et associatifs.
Nous remercions leurs auteurs de la disponibilité de ces informations.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de témoigner de leur parcours et ont livrés des récits particulièrement marquants. Nous remercions les associations qui ont partagé leurs expériences. Ces dernières ont été retenues sur la base de leur répartition territoriale et de leur disponibilité. Elles nous ont orientés vers les personnes dont les portraits sont présentés ci-après. Nous remercions aussi celles qui étaient prêtes à témoigner, même si cela n'a pas abouti.

Nous remercions celles qui ont expérimenté depuis plusieurs années et porté des initiatives prometteuses en se heurtant souvent à des habitudes bien ancrées. Nous souhaitons que la diffusion de leurs témoignages et expériences valorise le changement des pratiques favorables au logement d'abord.

SOMMAIRE

	Préambule	PAGE 3
Partie 1 :	Contexte socio-démographique du mal-logement	PAGE 4
Partie 2 :	Le Logement d'Abord, une philosophie et des principes d'intervention au bénéfice des plus exclus et de leur insertion	PAGE 9
Partie 3 :	Un logement pour sortir de la rue, récits de vie	PAGE 25
	Perspectives d'avenir	PAGE 57
	Glossaire	PAGE 58

PREAMBULE

En 2019, l'agence Hauts-de-France de la Fondation Abbé Pierre célèbre ses dix ans d'actions. L'équipe de l'agence souhaite, plus que jamais, contribuer à réduire le nombre de personnes sans domicile.

Plusieurs milliers de personnes sont privées de logements dans les Hauts-de-France ! La Fondation Abbé Pierre invite chacun à se saisir des leviers réglementaires disponibles et à s'engager dans une politique du « Logement d'Abord » pour parvenir en quelques années à en finir avec le sans-abrisme.

SANS DOMICILE, OBJECTIF ZERO !

Cette année encore, nous souhaitons interpeller les habitants, les autres acteurs du logement et les décideurs afin d'agir ensemble et permettre à tous l'accès à un logement décent et à une vie digne.

Se centrant sur le « Logement d'Abord », l'éclairage de cette année est organisé en trois parties.

Dans la première partie, quelques chiffres apporteront un éclairage sur une partie des situations de mal-logement de la région.
La deuxième partie **valorise les initiatives locales** qui permettent à des personnes sans domicile d'accéder au logement et met en avant, non seulement la **diversité des démarches,** mais aussi leurs **principes d'intervention**.
La troisième partie présente **les récits d'accès au logement de personnes qui ont été sans domicile.** Ces témoignages illustrent la **pluralité des parcours** et la réalité du logement d'abord. Le « Logement d'abord » n'est en effet pas simplement un principe d'action, mais constitue une pratique concrète rendue possible par la mobilisation des associations et des acteurs du logement qui maillent le territoire des Hauts-de-France.

Ces récits sincères montrent la complexité du « logement d'abord » et combien l'accompagnement forme une étape *sine qua non* pour un maintien durable dans le logement, en particulier pour les personnes éloignées depuis de nombreuses années d'un logement stable.

PARTIE 1 - CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

Un revenu médian de **1 582 €**
par mois, par unité de consommation.
Soit le plus faible des 13 nouvelles régions de France métropolitaine.

296 364 ménages
allocataires du **RSA**

1 118 000
personnes
vivent sous
le seuil
de pauvreté.

506 dossiers de surendettement
pour 100 000 habitants, soit 50% de plus que la moyenne française.

11,3 % de taux de chômage.

199 Quartiers Politique de la Ville
rassemblant **668 000** habitants.

Sources (page gauche puis droite, de haut en bas) : intercommunalités selon décret du 28/12/18 au 01/01/19, population municipale légale INSEE au 01/01/16, publié le 28/12/18, ménages et RP selon INSEE RP2015, part des HLM toutes vides, ressources selon INSEE pour 2015 hors communautés et sans abri, données Eco-Santé-France pour 2014, chômage selon INSEE et DIRECTE IdF ; QPV selon données Préfecture 31/01/18

LA POPULATION

Sources INSEE, Pôle emploi, DRESS

Données de cadrage sociodémographique	Population légale Municipale au 01/01/2016	Taux de pauvreté en 2015	Demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) 4° T 18	Allocataires des minima sociaux Au 31/12/16
Nord	2 603 723	19,4	273 750	212 600
Pas-de-Calais	1 470 725	20,3	139 360	108 300
Aisne	536 136	19,0	55 400	38 800
Oise	823 542	13,4	69 980	42 300
Somme	572 744	17,3	55 820	40 000
Hauts-de-France	**6 006 870**	**18,6**	**594 320**	**442 000**

Alors que le taux de pauvreté en France est de 14,3%, il atteint 18,6% dans les Hauts-de-France, soit le taux le plus élevé en France métropolitaine après celui de Corse. Toutefois, on peut noter ces derniers trimestres une légère baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

LES RESIDENCES PRINCIPALES / STATUT D'OCCUPATION (EN 2015)

Source INSEE RP 2015

	Propriétaires		(sous-) locataires HLM loué vide		(Sous-) Locataires (privés et meublés)		Logés gratuitement		Total
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	
Nord	598 190	*54,8*	226 386	*20,8*	248 819	22,8	17 460	*1,6*	**1 090 855**
Pas-de-Calais	348 757	*57,4*	122 519	*20,2*	123 539	20,3	12 680	*2,1*	**607 495**
Aisne	142 154	*61,8*	36 747	*16,0*	46 718	20,3	4 310	*1,9*	**229 929**
Oise	204 661	*61,8*	59 017	*17,8*	61 358	18,5	6 256	*1,9*	**331 292**
Somme	150 205	*60,8*	34 267	*13,9*	57 802	23,4	4 881	*1,9*	**246 955**
Hauts-de-France	**1 443 967**	***57,6***	**478 936**	***19,1***	**538 236**	**21,5**	**45 387**	***1,8***	**2 506 526**

L'absence de logement personnel

L'évaluation du nombre de personnes sans domicile personnel participe à la réussite des actions qui seront conduites pour la mise en œuvre du plan Logement d'Abord. Une meilleure connaissance permet de mieux orienter et calibrer l'action publique. Il s'agit de conjuguer des enquêtes qualitatives et quantitatives. Leur nombre ne se limite pas aux personnes recensées par le 115 ou en hébergement, il doit aussi prendre en compte le phénomène de non-recours aux aides.

Le croisement de plusieurs chiffres laisse estimer à 10 000 environ le nombre de personnes sans domicile dans la région.

Dans les Hauts-de-France, en 2013, l'INSEE avait recensé 10 382 personnes sans-abri, en habitations

mobiles ou mariniers (sans distinguer les différentes catégories entre sans-abri et personnes ayant choisi ou pas un habitat mobile).
L'hiver 2018-19, 973 places d'hébergement supplémentaires étaient mobilisées dans le cadre du dispositif hiver et du plan grand froid.
La majorité des squats et bidonvilles de la région sont situés dans le Nord et le Pas-de-Calais. L'enquête de la DIHAL mesure une diminution du nombre des personnes concernées. Ces chiffres ne reprennent pas les bidonvilles occupés par les personnes migrantes du littoral.

Dans la région, près de 4 000 ménages en demande de logement social, se déclarent sans domicile, sans compter les personnes hébergées. (données SNE déc. 2017)

SANS ABRI, HABITATIONS MOBILES OU MARINIERS

Source : INSEE RGP 2013	Nombre de personnes
Nord	4 899
Pas-de-Calais	1 886
Aisne	662
Oise	2 239
Somme	696
Hauts-de-France	**10 382**

BIDONVILLES ET GRANDS SQUATS

Source : DIHAL,

Nombre	Juillet 2018		Avril 2017	
	Sites	Personnes	**Sites**	Personnes
Nord	52	1 110	52	1 232
Pas-de-Calais	7	53	23	347

DEMANDES AU 115

Source : Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France, mars 2018

	Nombre de ménages en demandes d'hébergement			Taux de non attribution faute de places disponibles		
Période observée	Fév. 17	Juin 17	Fév. 18	Fév 17	Juin 17	Fév 18
Nord (3 SIAO)	2 014	1 912	1 966	70%	83%	61%
Pas-de-Calais (7 SIAO)	706	376	744	24%	50%	18%
Aisne (1 SIAO)	240	234	176	1%	7 %	1%
Oise (1 SIAO)	161	366	404	39%	39%	17%
Somme (1 SIAO)	422	369	435	59%	52%	0%
Hauts-de-France (13 SIAO)	**3 543**	**3 257**	**3 725**	**62%**	**71 %**	**49%**

Ces données n'ont pas été actualisées en 2019. La Fédération des Acteurs de la Solidarité ne peut plus établir son baromètre du 115 depuis le déploiement du logiciel SI-SIAO par l'Etat. De plus, l'Etat ne prévoit plus de nouvelle étude sur les personnes sans domicile depuis 2012.

Les difficultés d'accès au logement

Un sondage, réalisé en 2014, révélait que plus de 7 Français sur 10 estiment difficile de trouver un logement. Son coût demeure la principale préoccupation.
Les difficultés sont particulièrement aiguës pour les ménages les plus modestes, les personnes isolées, les jeunes en difficulté d'insertion, les femmes seules avec enfant(s) disposant de faibles ressources… Mais elles le sont aussi pour de nombreux ménages des classes moyennes.
Le marché du logement fonctionne aujourd'hui comme une « centrifugeuse » qui sélectionne les candidats les plus solvables, et refoule les autres vers des solutions précaires ou vers les réponses apportées par la puissance publique.

Les difficultés d'accès au logement se révèlent entre autres par l'observation de l'accès au parc social. Près de **56 000 logements ont été attribués en 2018**, un volume en constante diminution ces dernières années.
Les ménages qui ont reçu et accepté une proposition de logement, ont attendu en moyenne 11 mois dans les Hauts de France, avec des différences importantes selon les territoires, de 3 mois à 18 mois en moyenne dans le Creillois.
Plus de 40% des demandes de logement social enregistrées sont issues de ménages déjà logés en HLM. En moyenne, il attendent plus que les autres demandeurs. Cette part importante de souhaits de mutations est caractéristique de la région.
En moyenne, il y a une attribution de logement social sur 4 demandes déposées.

EVOLUTION DE LA DEMANDE HLM (HORS DEMANDES DE MUTATION)

Source : SNE, d'après ministère du Logement

	Demandes HLM actives fin 2017	Attributions en 2017	***Ancienneté moy. (mois)***	***Attributions /Stocks***
Département Nord	93 191	26 903	*18*	*1/3 ,5*
Département Pas-de-Calais	40 258	14 943	*13*	*1/2,7*
Département Aisne	9 856	4 669	*9*	*1/2,0*
Département Oise	20 789	6 655	*14*	*1/3,1*
Département Somme	13 761	4 293	*15*	*1/3,2*
Hauts de France	**177 855**	**57 463**	***16***	***1/3,0***

Les difficultés pour se maintenir dans son logement

Perte d'emploi, diminution des ressources, séparation conjugale, rupture familiale : face aux aléas de la vie, des milliers de personnes sont fragilisées et se trouvent en difficulté pour se maintenir dans leur logement. De l'impayé au surendettement, ces situations peuvent conduire dans les cas les plus graves à l'expulsion du domicile.

Sur une période récente, ces difficultés ont pris une ampleur considérable sous l'effet d'une hausse marquée des coûts du logement et de la précarité, en lien notamment avec la crise économique.
Réduire le nombre de personnes sans domicile passe par la prévention des pertes de domicile et donc les aides au maintien.

LES EXPULSIONS LOCATIVES

Sources : ministère de la Justice 2016

	Assignations au tribunal ←tous motifs	*Dont motifs impayés de loyer ou résiliation*	Décisions d'expulsion ←tous motifs	*Dont défaut d'assurance impayés loyer*	Expulsions effectives avec CFP
Nord	6 706	*6 099*	4 714	*4 648*	
Pas-de-Calais	3 541	*3594*	3 044	*3 020*	
Aisne	1 023	*1 008*	910	*904*	*NC*
Oise	1 964	*1 798*	1 221	*1 137*	
Somme	1 151	*1 086*	927	*906*	
Hauts-de-	**14 385**	***13 585***	**10 816**	***10 615***	

PARTIE 2 : LE LOGEMENT D'ABORD,
UNE PHILOSOPHIE ET DES PRINCIPES D'INTERVENTION AU BENEFICE DES PLUS EXCLUS ET DE LEUR INSERTION

LOGEMENT D'ABORD : RESOUDRE LES SITUATIONS D'EXCLUSION EN PRIVILEGIANT L'ACCES A UN LOGEMENT DURABLE.

D'inspiration anglo-saxonne, **la philosophie du « Logement d'Abord »** repose sur trois grands principes :

- ➔ Fournir **un logement d'abord plutôt qu'à la fin** comme dans le modèle dit « par paliers » ou « en escalier » ;
- ➔ Un accès au logement **sans conditions**, le logement devant être ici considéré dans une acception large, c'est-à-dire un chez-soi (permettant abri, intimité, appropriation) stable et durable ;
- ➔ Un **accompagnement adapté aux situations des personnes** : pluridisciplinaire, durable si besoin, flexible. …

En France, depuis 2009 et la refondation de la politique d'hébergement annoncée par le secrétaire d'Etat au logement d'alors, Benoist Apparu, cette approche guide les politiques d'hébergement et du logement en direction des plus défavorisés.

Dix ans plus tard, le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose « un changement de modèle à travers une réforme structurelle et ambitieuse de l'accès au logement pour les personnes sans domicile ». Ce plan quinquennal a donné lieu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) engageant des collectivités volontaires à mettre en place, de façon accélérée, les conditions nécessaires à ce changement de modèle. Dans la région des **Hauts-de-France, quatre territoires se sont engagés** dans la démarche : la Ville d'Amiens, le Département du Pas-de-Calais, la Métropole Européenne de Lille et la Communauté Urbaine d'Arras.

Extrait de la cartographie DIHAL

Entre-temps, des acteurs du logement et de l'hébergement, associations ou organismes HLM, avaient d'ores et déjà fait évoluer leurs pratiques et porté des projets d'insertion par le logement en direction des plus exclus. Développement des pensions de famille, mise en œuvre de baux glissants et d'autres dispositifs d'intermédiation locative, logement Hlm accompagné, programme « un chez-soi d'abord », accompagnement vers et dans le logement… **Les solutions pour un accès facilité au logement sont variées**, dans la nature des logements mis à disposition comme dans les pratiques d'accompagnement proposées. Elles correspondent à la diversité des parcours des personnes.

Les projets présentés ci-après ont donc vocation à montrer l'implication des acteurs locaux aux côtés des plus démunis. Ils illustrent la capacité d'initiative et d'adaptation dont ils font preuve pour les accompagner et les soutenir dans l'accès à un chez-soi durable.

LOGEMENT D'ABORD : DES CONDITIONS D'INTERVENTION

Qu'ils s'adressent à des « grands exclus » ou à des jeunes en rupture familiale, qu'ils prennent la forme de colocation, de logements dit « autonomes » ou d'un accueil en structure semi-collective de type « pension de famille », ces projets ont en commun de :

1 / Restaurer le lien et construire un projet respectueux des aspirations de chacun

Il s'agit d'établir une relation respectueuse des « choix » mais également bienveillante à l'égard des inquiétudes et des réticences qui peuvent être exprimées par des personnes parfois très isolées, dont les parcours se caractérisent par une série de ruptures et d'abandons mettant à rude épreuve la confiance qu'elles peuvent avoir dans les institutions.

« L'**aller vers** » guide en premier lieu les pratiques des travailleurs sociaux et le travail de mise en confiance peut être long avant que les personnes acceptent d'être aidées.

L'**accès aux droits** constitue également une intervention indispensable avant ou concomitamment à l'entrée dans le logement. Certains freins administratifs sont parfois à lever et l'obtention des documents administratifs peut prendre du temps. Cette phase de préparation permet aussi d'anticiper l'entrée dans le logement des personnes en entamant les démarches requises dès le début de l'installation : trouver une assurance, se meubler, etc.

2/ L'accès à un logement pérenne

La mobilisation de solutions adaptées de logement pérenne, voire leur développement, dépend de l'engagement des pouvoirs publics mais aussi des organismes HLM et d'acteurs privés comme les maîtres d'ouvrages d'insertion ou les bailleurs privés. Il s'agit de disposer de réponses à ajuster face aux besoins de logement des personnes sans domicile fixe ou en hébergement précaire, comme des pensions de famille par exemple.

L'intermédiation locative est un moyen de « sécuriser » les parcours résidentiels utilisés notamment par « Un chez-soi d'abord » ou la Sauvegarde du Nord. Des solutions transitoires (colocation ou logements passerelles) sont également utilisées par l'association Rencontres et Loisirs, Habitat et Insertion ou l'ARIPPS, pour loger tout de suite et accompagner la construction d'un projet.

3/Soutenir les projets de vie et le « droit au recommencement », prévenir les ruptures

Le lien entre les acteurs associatifs et les personnes perdure après l'accès au logement. Le soutien associatif s'effectue dans le temps long et s'étend au-delà de l'entrée dans le logement. L'adaptation dans la durée de l'accompagnement à l'évolution des besoins des personnes est indispensable au maintien durable et à la stabilisation dans le logement.

Les récits des personnes rencontrées témoignent de la diversité des besoins et de fragilités dans les parcours. La diversité des associations qui agissent à travers la région des Hauts-de-France reflète la diversité des besoins des publics mal-logés ou à la rue. Accompagner dans le logement implique une disponibilité forte et une présence régulière. Dans cet esprit, il apparaît enfin essentiel d'intervenir en amont, dans une logique de prévention des expulsions, pour éviter que les personnes ne se trouvent (à nouveau) à la rue (Graal, Soliha).

L'insertion durable dans l'environnement, dans la cité, passe aussi par une mise en lien et la mobilisation des acteurs locaux de droit commun sur toutes les dimensions : santé, emploi, culture, bien-être, etc…

LES ACCUEILS DE JOUR, PORTES D'ENTREE VERS LE LOGEMENT D'ABORD : L'EXEMPLE DES BOUTIQUES SOLIDARITE

« Je pouvais me doucher, m'habiller, laver mon linge, manger un peu. Jusqu'à 15h, on pouvait avoir un endroit où parler et même si vous n'avez rien, c'est bien ces espaces-là. C'est vital. Il y a des gens qui passent juste. On boit un café. On voit les gens de la rue qu'on connaît et on rigole. On se raconte nos histoires. » (Parole d'un accueilli de la région)

La Fondation Abbé Pierre soutient et anime un réseau de 30 Boutiques Solidarité (BS), réparties sur l'ensemble du territoire national. Trois d'entre elles se situent dans la région des Hauts-de-France : à Valenciennes, gérée en direct, à Arras et Beauvais, gérées par des associations partenaires.

Au cours de l'année 2018, plus de 4000 personnes ont eu recours aux services de la BS de Valenciennes, de «La Margelle», la BS d'Arras ou de la BS de Beauvais.

Un ancrage pour les sans domicile

Ces lieux d'accueil inconditionnel proposent des services de base : domiciliation, sanitaires et douches, lavage du linge, boissons chaudes ou fraîches dans un lieu convivial. On peut y bénéficier d'une écoute, tisser des liens, recevoir son courrier, accéder à ses droits ou être orienté dans ses démarches. Les Boutiques proposent aussi des activités collectives qui permettent aux personnes de se mettre en mouvement, reprendre confiance, d'exercer leur citoyenneté.
Pour les personnes accueillies, la raison principale de venir dans les BS, c'est d'éviter l'isolement et l'exclusion, *« rencontrer des gens, ne pas se sentir seul. »*

Rendre visible le sans-abrisme

Les trois Boutiques Solidarité régionales participent à l'observation des personnes privées de logement. La dernière enquête a été réalisée en janvier 2019 auprès de personnes accueillies. Des entretiens individuels ont questionné les conditions de vie et d'habitat, les (non-)réponses des dispositifs, la mobilité contrainte ou choisie, etc. Ces échanges permettent à la Fondation Abbé Pierre de consolider son analyse de la privation de logement.
Répéter cette démarche permettra sur un temps plus long de suivre les effets de la mise en œuvre du Plan quinquennal pour le logement d'abord et son impact sur les situations des personnes accueillies.

Quelques caractéristiques

- ✓ 17% sont âgés de 18 à 25 ans,
- ✓ 65% ont entre 26 et 50 ans,
- ✓ 19% ont plus de 50 ans.

Plus de 60% des personnes rencontrées avaient dormi la nuit précédente en hébergement d'urgence, les autres dans un logement ordinaire (20%) ou un habitat précaire (13% en squat, bidonville, voiture) ou chez des tiers. Un tiers des personnes rencontrées vient depuis moins d'un an et la moitié depuis plus de 3 ans.
Si la grande majorité des personnes accueillies dans les Boutiques Solidarité est constituée d'hommes seuls, leur diversification augmente : jeunes, mineurs non accompagnés, familles, personnes atteintes de troubles psychiques, etc... 7 personnes rencontrées sur 10 sont de nationalité française.

L'intérieur de la BS de Valenciennes

Des parcours marqués par les ruptures

Les récits montrent souvent que les parcours des personnes accueillies sont émaillés de ruptures, notamment les sorties d'institutions :

- 3/10 de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- 1/4 a connu une hospitalisation longue,
- 1/5 a déjà été incarcéré.

Certains sont passés par ces différentes institutions. Les jeunes de 18-25 ans sont souvent en rupture familiale ou sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

La domiciliation, essentielle pour l'accès aux droits

85% des personnes rencontrées dans les BS lors des enquêtes bénéficiaient d'une domiciliation dans une association ou au CCAS. Plus de 50% viennent à la BS pour la domiciliation et la réception du courrier.
Sans adresse, il n'est pas possible de déposer une demande de logement social, d'ouvrir un compte bancaire, de bénéficier de prestations sociales ou de la couverture maladie. La domiciliation est donc une activité essentielle puisque sa mise en œuvre conditionne l'effectivité des droits des personnes. Pour les équipes des Boutiques Solidarité, c'est aussi le moyen de proposer un accompagnement des personnes dans leurs démarches.

Lors de l'enquête, un quart des personnes ne disposaient d'aucune ressource, 2/3 bénéficient de minima sociaux et 10% sont travailleurs pauvres.

Les Boutiques Solidarité constituent une réponse indispensable à la lutte contre la grande pauvreté, à la fois dernier filet de sécurité quand les réponses font défaut et première marche essentielle dans une dynamique d'accès aux droits et à des solutions plus durables.

Les accueils de jour doivent être considérés comme des portes d'entrée vers le logement d'abord, en tant que lieux «d'accroche», où le désir de logement peut s'exprimer.

DISPOSITIF EXPERIMENTAL D'ACCES AU LOGEMENT PAR L'ASSOCIATION *HABITAT INSERTION* A BETHUNE

L'objectif du D.E.A.L. de Béthune est de rendre durable l'accès au logement pour des personnes qui ont connu un long parcours de rue. Le projet a démarré en juillet 2016 avec un premier objectif de 4 situations annuelles.
L'association Habitat Insertion a expérimenté ce dispositif après avoir constaté qu'elle n'était pas en mesure d'apporter des solutions à toutes les personnes, malgré les nombreux dispositifs d'hébergement ou d'accès au logement existants.
Au sein de l'accueil de jour, l'association rencontrait des « grands exclus » sans lien avec les institutions, ou qui refusaient les solutions qui leur étaient proposées, ou encore ayant connu plusieurs échecs dans le logement.
L'association a monté ce projet de type « logement d'abord » dans le cadre d'un appel à projet. Non retenu par la DIHAL, le projet a débuté avec le soutien de la DDCS du Pas de Calais (50%), des collectivités locales et de fondations dont la Fondation Abbé Pierre.

L'accueil de jour, un point d'ancrage

La présence de l'équipe au quotidien permet, progressivement, de recréer un lien de confiance, de renouer avec les professionnels, retrouver confiance, se poser.
« Certaines de ces personnes ont été repérées au sein de notre accueil de jour ou suivies par l'équipe de rue, dont les structures ne voulaient plus ou inversement. »

Accompagnement global et quotidien

2 travailleurs sociaux sont mobilisés pour le suivi de deux situations individuelles chacun et sont présents au sein de l'accueil de jour. L'équipe repère les personnes et leur propose un accompagnement, pour éviter de les mettre face à un refus.

« On va les accompagner dans tous les aspects de la vie quotidienne. Je vais les accompagner chez le médecin, les aider à faire la vaisselle, à gérer leur budget, … »
Deux ans après le démarrage du projet, les pratiques évoluent, s'étoffent au fur et à mesure des retours d'expériences. Les travailleurs sociaux s'adaptent. L'accompagnement est également tourné vers l'extérieur et propose des activités en dehors de l'accueil de jour et du logement.

« Toute l'équipe est connue des personnes grâce à la transversalité des missions des travailleurs sociaux de l'association. Il arrive aussi parfois que l'on fasse intervenir l'équipe de rue sur un logement du DEAL. »

Les étapes du dispositif

Le projet est défini en lien avec les besoins et les aspirations de la personne.
« Quel quartier ? Quelle ville ? Est-ce qu'elle souhaite avoir des voisins à proximité ? On part d'un idéal et puis, petit à petit, on les confronte aux réalités du marché. On **respecte *le rythme des personnes…*** *il n'y a aucune obligation… On respecte son rythme et ses envies… Les personnes qui sont aujourd'hui sur le DEAL apprécient ça. Le cadre est beaucoup plus souple qu'en structure. On s'adapte à leur personnalité, à leur caractère… »*

Au démarrage du projet, tous les accès au logement n'ont pas abouti : un refus, un logement saccagé, un autre squatté, des impayés. Le dispositif propose désormais un logement « sas » dès la formulation de la demande et jusqu'au relogement définitif. Dans le sas, la personne retrouve des repères de « logé » et l'équipe avance plus vite dans les démarches administratives.

Enfin, la personne devient locataire de son logement, selon ses choix. Elle reste en lien avec l'équipe et ou l'accueil de jour.

UN CHEZ-SOI D'ABORD PAR L'*ABEJ* A LILLE

Ce dispositif a été expérimenté entre 2011 et 2016. Le logement est un levier pour améliorer le rétablissement des personnes souffrant de troubles psychiatriques. Un logement durable est proposé pour rompre avec le parcours habituel dit « en escalier », où la personne passe de l'accueil d'urgence, à l'hébergement d'insertion, à un logement de transition, puis au logement, plus ou moins directement.

Issu de l'expérience anglo-saxonne du « *Housing First* », ce dispositif s'inscrit dans un programme de recherche expérimenté entre 2011 et 2016 en France, dans les villes de Marseille, Toulouse, Lille et Paris. Désormais pérennisé, il permet le logement des personnes sans chez-soi présentant une maladie mentale sévère avérée (schizophrénie ou bipolarité).

Depuis 2018, 100 places d'accompagnement « Un chez-soi d'abord - métropole lilloise » sont autorisées pour 15 ans et gérées par un Groupement de Coopération Médico-Social administré par l'ABEJ-Solidarité.

L'admission au sein du programme se fait sur dossier de candidature établi par un professionnel ou par la personne elle-même, examiné par une commission mensuelle. Les logements sont principalement captés auprès de propriétaires privés, en sous-location au début.

Certaines personnes accompagnées par l'ABEJ depuis 2011 sont désormais « autonomes » dans leur logement. Leur bail a glissé et elles ne sont plus ou ne seront bientôt plus accompagnées. D'autres sont accompagnées depuis plus de cinq ans, ont déménagé pour trouver le « bon » logement ou ont été réorientées vers des pensions de famille, des résidences accueil, des Maisons d'Accueil Spécialisées en Belgique, où les dispositifs existants sont plus accessibles.

Le logement, support de l'accompagnement.

Le logement constitue la pierre angulaire d'un accompagnement médico-social plus large, adapté, et sans durée prédéfinie visant au rétablissement social, sanitaire et citoyen. L'accès au logement n'est pas conditionné à une obligation de traitement mais seulement à deux engagements, celui de rencontrer l'équipe une fois par semaine et celui de payer le loyer. L'aide à l'emménagement, l'appropriation du logement, l'ouverture des droits demeurent incontournables, mais l'accompagnement porte d'autres dimensions en fonction des besoins ou des demandes. Grâce aux activités collectives proposées, la dimension bien-être est par exemple prise en compte.

Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe dédiée est composée de travailleurs sociaux, d'infirmiers mis à disposition par l'EPSM, de médiateurs de santé, d'un psychologue et d'un psychiatre et de 3 professionnels plus spécifiquement dédiés à la gestion locative.

L'accompagnement **repose sur le principe de multi-références**, chacun des professionnels pouvant être amené à intervenir sur l'une ou l'autre des situations. Les compétences et métiers de chacun ne sont pas systématiquement mis en avant et certaines des « tâches » de l'accompagnement, comme l'aide à l'aménagement, constituent en quelque sorte un «tronc commun» auquel chacun contribuera.

La logique d'aller vers.

L'équipe intervient généralement en binôme *in situ*, là où se trouvent les personnes lors d'une première prise de contact visant à faire connaissance et réexpliquer le programme. L'accompagnement se poursuit ensuite à travers la recherche d'un logement, privilégiant autant que possible une réponse «sur mesure» adaptée aux aspirations des personnes dans une logique *d'empowerment*.

Le but, au-delà du logement, est de recréer du réseau autour de la personne et de tendre à son autonomie, comprise comme la capacité à s'adresser à son environnement, à savoir à qui demander de l'aide.

Un « Chez-soi d'Abord » a montré que le logement d'abord pouvait être **un formidable catalyseur de coordination interdisciplinaire** et de changement des pratiques professionnelles et **un réel vecteur de l'insertion dans la cité.**

UN LOGEMENT DURABLE CONTRE LA GRANDE EXCLUSION : LES PENSIONS DE FAMILLE

On comptait dans les Hauts-de-France, près de 1800 logements en pensions de famille, pour 1828 places début 2018, dont environ la moitié dans le Nord. 900 nouveaux logements sont prévus par le plan logement d'abord dans la région sur les 10 000 prévus en France.

Un logement durable pour lutter contre la grande exclusion

Développée depuis 2002, à la suite d'une expérimentation visant à proposer une offre alternative de logement pour des personnes en grande exclusion, les pensions de familles logent des personnes qui ne relèvent pas des structures d'hébergement avec des précautions pour lutter contre l'isolement. Cette forme de logement spécifique s'est successivement inscrite dans le Plan de cohésion sociale du 18 Janvier 2005 puis le Plan d'action renforcé pour les personnes sans-abri du 8 janvier 2007.

Les pensions de famille accueillent des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, dont la situation psychologique, voire psychiatrique, compromet l'accès à un logement ordinaire dans le diffus et sans accompagnement. Cette offre sans limitation de durée offre un cadre semi collectif valorisant la convivialité´ et l'intégration dans l'environnement social. Elle ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire. La plupart des pensions de familles comportent environ 25 logements et des espaces collectifs (salon, atelier, jardin,...) animé par des hôtes de maison.

« Beaucoup de personnes en pension de famille ont un besoin de relation, de partage important comme tout citoyen mais rencontrent souvent des difficultés à "sortir", à aller vers l'autre en dehors de la pension de famille. Il s'agit là d'un gros effort à accomplir pour certains d'autant plus que "l'autre" ne vient pas non plus vers eux. »

Crédits : site internet de l'Abej

La pension de famille de La Madeleine

C'est l'une des 4 pensions gérées par l'ABEJ sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille. Elle propose 20 logements livrés en 2017. Un hôte et un travailleur social assurent une présence quotidienne. Ils proposent des animations et moments conviviaux aux résidents: partage d'un repas une fois par semaine, sorties collectives (théâtre, piscine, cinéma, musée...). Un projet d'aménagement des espaces extérieurs autour d'un jardin potager et de la permaculture est également engagé. Les liens avec l'environnement sont également travaillés.

Les résidents sont des personnes isolées (13 hommes et 7 femmes), âgés de plus de 40 ans au moment de leur entrée dans les lieux qui ont toutes connu des parcours en structures d'hébergement de type CHRS. Leur arrivée dans une pension de famille constitue une véritable opportunité de « poser ses valises une bonne fois pour toutes » souligne l'hôte de la pension de famille. Les personnes « ne sont plus dans l'urgence et peuvent se projeter plus sereinement ».

LA PAIR-AIDANCE PAR LE *COLLECTIF DES SDF DE LILLE*

« Ce sont trois personnes qui ont créé ça, sous un abribus, avec un papier et un stylo. »

Le collectif des SDF a été créé en 2011, par trois personnes ayant connu un parcours de rue et de précarité dans des foyers d'urgence. Les fondateurs se constituent en association loi 1901, et posent comme principe **la volonté de défendre les droits des personnes à la rue, parmi lesquels leur droit au logement.** Le collectif SDF ne finance pas les logements, il facilite l'accès au logement. Il est financé par la MEL jusqu'à 20 mesures d'accompagnement par an, et selon les années par des financeurs privés.

La pair-aidance

Le collectif des SDF est composé de bénévoles, de travailleurs sociaux et de pairs-aidants, qui peuvent partager leur expérience de la rue avec le public qu'ils rencontrent. Il est systématiquement proposé aux personnes accompagnées de rejoindre l'équipe du collectif, en tant que bénévole.

« Des personnes qui retournent à la rue ça peut arriver, on n'est pas à l'abri, mais c'est pour ça qu'on les suit. ***Il faut surtout que la personne ne soit pas seule. »***

Lors de maraudes ou permanences en extérieur, les membres de l'équipe vont à la rencontre des personnes sans domicile. Le collectif organise des activités collectives pour rompre l'isolement : des concerts, des sorties, un tournoi de football entre personnes accueillies…

La captation de logement

L'association repère des logements privés et prend contact directement avec les propriétaires. L'activation des droits des futurs locataires leur permet de payer leurs loyers.
L'association veille au bon déroulement de la relation entre le propriétaire et le locataire.
« Nous, on voit avec le proprio, pour qu'ils repèrent directement qu'on est là, mais c'est eux qui payent. »

Le collectif préconise un accès direct dans le logement, sans passage transitoire. Les personnes sont directement titulaires du bail et elles sont accompagnées lors des premiers mois. Selon les membres du collectif, ce système fonctionne. Les départs sont très rares. En 2018, l'association a relogé 14 personnes dans le parc privé.

L'accompagnement par le collectif

Dès les premières rencontres, les membres du collectif recueillent des informations pour le relogement des personnes sans domicile. Selon les situations, le collectif propose un accompagnement ou les oriente vers des partenaires.
« Si on ne peut pas les aider, on les redirige vers toutes les structures qu'on connaît. On a des contacts dans toutes les assos maintenant »

Au cours du **premier entretien,** le dispositif est présenté et une procédure MOUS est lancée. Les démarches d'accès aux droits sont activées : Locapass, le RSA, la CMU, le FSL, les papiers …

Quand un logement est trouvé, un des membres du collectif se rend systématiquement sur place le jour de la signature du bail, et se porte garant pour le locataire.
« On signe un papier pour dire qu'on se porte garants. Après, on est toujours là »
Pendant les mois qui suivent, le collectif poursuit l'accompagnement après *l'emménagement généralement pendant trois mois.*

LE DISPOSITIF TREMPLINS PAR *RENCONTRES ET LOISIRS* A OIGNIES : Un logement pour une entrée progressive et sereine dans la vie adulte

Le dispositif « Tremplins » pour l'Emploi, le Logement et l'Insertion Spécifique est mis en place par l'association Rencontres et Loisirs depuis 2016. Ce dispositif accueille des jeunes de 16 à 25 ans en rupture familiale et les aide à trouver un premier logement. Il s'adresse à des jeunes qui ont un projet, sont motivés et adhèrent au dispositif.

Cinq logements sont loués par l'association à différents bailleurs sociaux. L'association récupère ensuite les loyers auprès des jeunes, qui occupent les logements en colocation. Le dispositif est animé par sa responsable qui accompagne l'ensemble des jeunes du dispositif.
« Il y a des profils très différents, des jeunes très différents : en Institut Médico Educatif, des situations de handicap, des nationalités différentes. »

Le maintien du jeune dans son logement n'est pas limité dans le temps, ce qui est capital au fonctionnement du projet selon la responsable : *« On fait un contrat de trois mois à l'essai, et ensuite on peut renouveler.»*

Un accompagnement de proximité

Lors du premier rendez-vous, le dispositif Tremplins est présenté. Puis, une visite d'appartement a lieu.
Après l'emménagement, la responsable suit régulièrement les jeunes. Elle les rencontre jusqu'à trois fois par semaine pour accompagner la découverte de la vie autonome en appartement et la gestion de leur budget, la cuisine, les courses ou leurs démarches administratives : ouverture de droits CAF, CMU, impôts, banques, titre de séjour, rapport avec la justice.
L'accompagnement est individualisé et aborde également la santé et la mobilité, nécessaire pour la mise en œuvre des projets de formation ou d'emploi des jeunes.
Les jeunes colocataires sont inscrits dans les animations collectives ou les sorties proposées par Rencontres et Loisirs. La responsable peut interpeller ses collègues du service prévention si elle décèle une difficulté importante chez un jeune.

La sortie du dispositif

Les sorties du dispositif se font généralement en logement autonome, mais pas toujours. La responsable met en valeur le parcours accompli de ces jeunes et défend un « droit à l'expérience ». Certains jeunes retournent vivre dans leur famille.
Les jeunes ayant bénéficié du dispositif Tremplins peuvent poursuivre l'accompagnement avec Rencontres et Loisirs, même lorsqu'ils sont sortis du dispositif.

Retour d'expérience :

Pour la responsable, le dispositif Tremplins fonctionne bien si les jeunes adhèrent au dispositif et le choisissent. Il réussit avec les jeunes qui ne souhaitent plus vivre en collectifs ou sont très autonomes. Par contre, ce ne serait pas une bonne réponse pour un hébergement en urgence des jeunes.
« On a beaucoup de jeunes en souffrance psychique, avec des histoires d'addiction et en plus un contexte familial compliqué. »
Aujourd'hui, l'association Rencontres et Loisirs souhaite étendre son dispositif. Mais les conditions de leur financement pérenne restent difficiles à mettre en place.
«On demande plus de places pour le dispositif Tremplins. On voudrait élargir à des baux glissants, des studios, des logements pour des couples. »

LOGEMENT EN SEMI-AUTONOMIE
LA SAUVEGARDE DU NORD

La Sauvegarde du Nord accueille et accompagne des enfants, des adolescents, des jeunes et des adultes en difficultés d'insertion sociale. L'association dispose d'un service dédié à l'accompagnement des jeunes (Service d'Action Educative - SAE) facilitant les démarches d'accès au logement autonome.

Un « désir de liberté »

S., éducateur à la Sauvegarde - et bénévole à la FAP- observe le souhait de distance des jeunes accédant à la majorité, souvent expliqué par un rejet institutionnel. Si à leur majorité, les jeunes mettent fin à leur accompagnement (Aide Sociale à l'Enfance) et que le retour en famille se passe mal, il est néanmoins difficile, sinon impossible, de faire machine arrière et de revenir vers un accompagnement stable. Cela engendre alors des situations très difficiles.

« On a des gamins qui ont du mal à accepter de faire mieux que leurs parents et se mettent donc en conformité avec l'environnement familial duquel on les a extraits, et on retrouve leurs enfants parfois des années après dans une logique de transmission intergénérationnelle des difficultés sociales. »

Un logement accompagné, un tremplin pour les jeunes adultes

« Le logement constitue un élément de dignité indispensable et l'élément le plus recherché par les jeunes lorsqu'ils atteignent la majorité. Les jeunes cherchent d'abord leur appart, c'est un moyen pour eux de montrer qu'ils ont réussi. »

La Sauvegarde a mis en place différents partenariats avec des bailleurs sociaux et des bailleurs privés du territoire, permettant de loger en intermédiation locative les jeunes et de les accompagner pour une insertion par le logement.

L'association prend en charge les loyers et l'entretien du logement. Après une période de 6 mois à 3 ans certains jeunes deviennent directement locataires avec des baux glissants. Selon l'éducateur, les orientations vers le logement s'effectuent principalement par un travail de collaboration entre associations.

Un accompagnement personnalisé

« Le logement d'abord passe essentiellement par des négociations individuelles entre personnes qui se connaissent. »

Le rythme de l'accompagnement varie et selon le jeune et dans la durée. A l'entrée dans le logement, des rencontres se déroulent tous les deux jours, puis elles s'espacent. L'accompagnement est présenté comme une forme de « *coaching* » pour les jeunes de 17 ans à 21 ans pour l'acquisition des bases fondamentales, pour un maintien durable dans le logement et favoriser leur intégration sociale et professionnelle, et donc les accompagner vers l'autonomie.

LA BOUSSOLE EVITE LA RUE AUX MINEURS NON ACCOMPAGNES OU AUX JEUNES MAJEURS ETRANGERS - AISNE

Un collectif de bénévoles, engagés auprès des sans-papiers, a créé l'association La Boussole en 2014 pour accompagner les mineurs non accompagnés (MNA), notamment au moment délicat de leur passage à la majorité.

CONTEXTE :

Le nombre des de Mineurs Non Accompagnés a augmenté dans l'Aisne comme dans beaucoup de départements.

Le département en a recensé 120 en 2017, 203 en 2018, ce qui l'a conduit à prendre en charge 140 nouvelles places en complément de 76 places existantes. Ces jeunes sont répartis sur tout le territoire : Saint-Quentin, Laon, Soissons, Château-Thierry, La Fère, Chauny et Tergnier.

Un engagement citoyen

« Au début, on était sollicités par les jeunes qui disaient qu'à 18 ans, ils devaient partir et ne savaient pas quoi faire. ***On accompagne le passage de la minorité à la majorité*** *»*

L'association compte une trentaine d'adhérents, six bénévoles actifs et salarie un maître de maison à mi-temps à Chauny. Elle sera prochainement renforcée par une salariée à temps plein pour l'accompagnement des jeunes logés. Reposant essentiellement sur l'engagement de ses bénévoles, l'association dispose de très peu de moyens. La Boussole accompagne 48 adolescents, mineurs comme majeurs, venant de Guinée, du Mali, de Cote d'Ivoire, de Somalie, du Cameroun, du Sénégal, du Soudan, d'Erythrée, du Pakistan, d'Afghanistan, d'Egypte, de Sierra Leone, d'Inde et de Chine. Tous les jeunes aidés sont actuellement scolarisés et ont obtenu ou sont en attente de leur titre de séjour.

« Certains jeunes qui étaient pourtant scolarisés partent avec leur sac à dos et on ne sait pas où ils vont. »

Ne pas briser ce que l'ASE construit

Constatant la brutalité et le peu de préparation des sorties des jeunes confiés à l'ASE à leur majorité, avec pour seul recours le 115, l'association propose aux jeunes de prendre le relais. Elle intervient pour aider ces jeunes à trouver un logement et permettre qu'ils poursuivent leur scolarité et leur intégration.

L'association se confronte aux limites institutionnelles et regrette le manque de préparation des mineurs au parcours difficile de la demande d'asile.

« Il faut que ces jeunes soient aidés et logés au moins jusqu'à 21 ans si on ne veut pas démonter tout l'accompagnement qu'ils ont reçu durant leur minorité. C'est vrai pour les MNA comme pour tous les enfants placés en réalité, mais en plus, les MNA n'ont pas leurs oncles ou tantes pour prendre le relais. »

Au-delà du logement, l'association accompagne les jeunes en développant des animations ou sorties culturelles (comme la création d'un film ayant obtenu le prix du jury du festival de Dunkerque), des rencontres sportives, et en soutenant les jeunes dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits, aux soins et à l'alimentation.

Des réponses logement diversifiées

L'association a obtenu l'agrément de gestion locative sociale et dispose de 15 logements en colocation : cinq d'entre eux dans une maison mise à disposition par le Diocèse à Chauny et plusieurs appartements privés sont partagés à Chauny et Laon, en bail direct ou en sous-location.

Forte de ces constats et veillant à ne pas se substituer totalement au droit commun, l'association demeure attentive à ce que les titulaires de titres de séjour puissent bénéficier d'un contrat jeune majeur. Sept des jeunes suivis par l'association ont pu l'obtenir.

UN LOGEMENT A LA SORTIE DE DETENTION

L'ARIPPS accompagne et propose des logements passerelles

L'Association Régionale pour l'Insertion Professionnelle des Publics Spécifiques (ARIPPS) a été créée en 2008.
L'association s'adresse aux personnes de plus de 26 ans[2] placées sous main de justice, incarcérées en fin de peine ou sortants de centres pénitentiaires, surtout des hommes. Plus d'une centaine de personnes est aidée dans l'agglomération de Maubeuge et sur le territoire national. Les équipes sociales de l'ARIPPS suivent et accompagnent plus de cent projets individuels, 50 en insertion sociale, 138 en insertion professionnelle.

Une action reconnue

Les équipes interviennent au centre pénitentiaire de Maubeuge pour préparer les sorties. Elles proposent aussi un soutien psycho-social et à l'accès aux droits (obtention des papiers, activation des droits sociaux, suivi psychologique, etc.).
L'ARIPPS est devenu un acteur reconnu de l'intervention sociale globale auprès des sortants de prison, en lien notamment avec l'expérimentation « Etapes » sur la santé.

De l'insertion économique au logement

Au démarrage de son activité, l'association intervient dans le champ de la réinsertion professionnelle. C'est **en mesurant les difficultés de logement des certaines personnes, que l'association a développé son projet de logement passerelle**, en 2008. Ils sont proposés pour des périodes de six mois renouvelables.
« O*n travaille avec de l'humain et l'humain, il y a des hauts et des bas. Et avant d'avoir un travail, il faut avoir un toit, à manger, et pour certaines addictions, il y a des problèmes périphériques qu'on ne peut pas régler. Il faut l'entendre. Il y a un droit à l'échec et au recommencement.* »

Les intervenants de l'association mettent en avant le rôle essentiel du logement. Le succès qu'a rencontré leur mode d'accompagnement témoigne de la nécessité d'un tel dispositif. Environ 60 personnes sont accompagnées pour l'accès au logement dans le cadre du FSL.
En complément, l'association gère également une résidence d'accueil spécialisée depuis 2014. Elle accueille une dizaine de sortants de prison à l'issue de longues peines avec obligation de résidence en majorité, pour une durée théorique de 4 mois. Cet accueil leur permet de trouver un logement pérenne sans passer par la rue.

Colocation et sous-location

Selon leur choix, 14 personnes peuvent devenir colocataires de l'un huit logements avec un contrat de sous-location. Les logements sont issus du parc social de Partenord Habitat.
Les logements passerelles avaient d'abord été pensés pour les pères de famille séparés souhaitant accueillir dignement leurs enfants, mais depuis, l'objectif est plus large. Le dispositif accompagne les personnes vers un logement autonome, par une attribution directe ou avec un bail glissant. De nombreux sortants de prison sont aujourd'hui stabilisés dans le logement social. L'association a réussi à convaincre les bailleurs, Partenord Habitat et Promocil, que les personnes pourront se maintenir dans le logement malgré leurs difficultés et qu'il y a un droit au « recommencement ».

« Il faut aussi insister sur l'implication de la personne qui est déterminante pour le logement d'abord. »

[2] *Les moins de 26 ans sont accompagnés par la Mission locale*

LE LOGEMENT APRES L'ACCUEIL SAISONNIER

L'expérience de Soliha Douaisis

Depuis 1955, l'association Soliha Douaisis (ex PACT du Douaisis) aide, oriente et accompagne les personnes et les familles faisant face à des difficultés d'habitat. L'association propose des accompagnements (2157 en 2017), gère deux pensions de famille et, pendant l'hiver, met à l'abri jusqu'à 100 personnes sans domicile.

« 75% des personnes que l'on reçoit sont sans hébergement. La plupart sont en rupture familiale. Et ils sont soit hébergés chez un tiers, ou vivent dans une caravane ou leur voiture, voire à la rue. Sur Douai, on compte environ une quinzaine de personnes à la rue. »

Une équipe sociale polyvalente

Une équipe d'une douzaine de travailleurs sociaux intervient auprès des ménages mal-logés, en individuel ou en actions collectives sur la prévention de la précarité énergétique par exemple. En 2017, 2157 ménages ont été accompagnés pour le logement et dans l'accès aux droits (FSL, AVDL, RSA, etc.).

L'équipe peut également intervenir dans le cadre d'enquêtes sociales à la demande du département ou de l'Etat, pour prévenir l'expulsion par exemple.

Ne pas retourner à la rue !

En 2016/2017, 127 personnes différentes ont été orientées par le 115 vers le foyer Delattre que gérait l'association, pour un total de 2028 nuitées. Ce foyer installé dans une école désaffectée n'était ouvert que pendant la veille saisonnière.

Lors de cet hiver, le service social s'est mobilisé pour éviter que les sans domicile retournent à la rue qu'à l'issue de l'hébergement.

Environ **12 hommes isolés ont eu accès à un logement, en pension de famille ou en location, dans le parc privé ou social.** Quelques personnes sont retournées à la rue malgré le travail approfondi des travailleurs sociaux de l'association.

Hélas, cette intervention spécifique a pris fin en 2018, dans le contexte d'une réduction des places d'hébergement disponibles à Douai, de 32 places en 2017 à 15 seulement en 2018.

EVITER LA PERTE DE DOMICILE PAR LA PREVENTION DE L'EXPULSION LOCATIVE

L''action du GRAAL dans la Métropole Européenne de Lille

Le Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au Logement (GRAAL) a pour objectif d'accompagner les ménages dans l'accès aux droits liés au logement dans la métropole lilloise.
Dès 2014, le GRAAL a expérimenté un projet de prévention des expulsions locatives en direction des locataires du parc privé. Cette action a été lancée grâce au soutien financier de DDCS (budget AVDL) et de la Fondation Abbé Pierre. Elle bénéficie désormais du soutien de la MEL dans le cadre de l'AMI Logement d'Abord.
L'action s'appuie sur la médiation entre les bailleurs privés et les locataires et la suspension de la procédure d'expulsion.

Repérage et orientation

Les situations sont repérées par la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions qui les oriente vers l'association. Les procédures sont entre le commandement de payer et le commandement de quitter les lieux.
En 2018, 75 ménages ont été orientés. 63 locataires ont effectivement été rencontrés. Il s'agit principalement de personnes isolées, majoritairement bénéficiaires des minimas sociaux. Une présence de plus en plus importante de personnes âgées de 60 ans et plus est constatée.

La médiation pour renouer le dialogue

Après orientation, l'association contacte le propriétaire et le locataire. La réussite de la démarche repose sur l'engagement des parties prenantes : bailleur, locataire et association. Une convention tripartite le formalise. Dans le contexte de conflits locatifs, le dialogue est souvent difficile, mais il est nécessaire pour trouver une solution.

« C'est formidable car chaque partie a des engagements :
- Le locataire s'engage quant à lui à payer 15% de ses ressources et à mettre en place un plan d'apurement.
-Le propriétaire, celui d'accepter de suspendre sa procédure d'expulsion.
-Le Graal, celui de payer une partie du loyer de la personne, de l'accompagner, d'assurer la médiation avec le bailleur. »

Suspendre la procédure pour trouver une solution

Pendant la suspension de la procédure, le propriétaire perçoit le loyer. Durant ce laps de temps, l'association évalue les possibilités de résoudre le conflit et les possibilités financières du locataire de régler la dette ou assumer ces charges. Lorsque les ressources du foyer sont adaptées au budget alloué à leur loyer, l'accompagnement est axé sur leur maintien dans le logement. A l'inverse, si le taux d'effort du foyer est trop élevé, une solution de relogement en adéquation avec les besoins et les ressources de la famille sera mise en place avec cette dernière.
Cette suspension permet au ménage de garder ou changer de domicile, en évitant un passage sans logement. La reprise des paiements permet de déclencher le cas échéant, la reprise du versement de l'APL et l'aide du FSL pour le maintien.
On arrive à faire pas mal d'effacements de dette avec ces conventions… La convention permet parfois de réduire la dette et de solliciter l'aide du FSL maintien… »
En 2018, 88% des conventions ont abouti à une issue positive malgré des montants de dette relativement importants (>2000€).

UN LIEN ENTRE PERSONNES VULNERABLES ET PROPRIETAIRES PRIVES : L'AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE

L'expérience de Tandem à Beauvais.

Le logement d'abord peut se réaliser aussi dans le parc privé. Se pencher sur la mobilisation du parc privé est essentiel pour rendre compte de la diversité des solutions possibles aux mal-logement.
Il existe 44 Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS) en France. Elles pratiquent la gestion locative adaptée de près de 17 000 logements privés.
Dans l'Oise, **à Beauvais, Tandem Immobilier** intervient pour 258 propriétaires avec 404 mandats dont 159 en Intermédiation Locative. L'agence loge des **ménages vulnérables et prioritaires**, avec le soutien du Fonds de Solidarité Logement (FSL), majoritairement constitué de familles monoparentales, prioritaires auprès du SIAO, de ménages bénéficiaires du RSA mais aussi de salariés pauvres et d'intérimaires. **L'agence (re-)loge des personnes sans domicile après un passage à la rue, un hébergement chez des tiers ou des sortants d'hébergements. Le plus souvent, c'est le SIAO qui les oriente vers l'agence.**

Les outils de l'accompagnement

Le département social de l'agence intervient en collaboration avec les acteurs sociaux du territoire : CCAS, MDS, CAF, SIAO. Des entretiens individuels sont menés avec les locataires. L'attribution des logements est décidée en commission d'attribution. Le Département « Eco'logis » accompagne les ménages une fois qu'ils sont dans le logement (obligations en tant que locataires, gestion des factures, écogestes…).

La gestion locative adaptée

Le service prospection sensibilise les propriétaires aux dispositifs et avantages. Le Département Immobilier gère la location des biens comme le paiement des loyers. En 2018, l'agence n'a enregistré que 3,5% d'impayés.
« La loi Cosse et le dispositif Louer Abordable sont intéressants pour les logements conventionnés par l'ANAH, puisqu'ils permettent la défiscalisation de 85% des loyers. »

Sécuriser le propriétaire

L'agence a mis en place **un fonds mutualisé pour la relocation**, alimenté par chacun des propriétaires à hauteur de 5% ses revenus fonciers. Le fonds permet de prendre en charge des frais de remise en état en cas de dégâts après le départ d'une locataire.
L'agence propose également une garantie de loyers impayés via le dispositif d'Action Logement VISALE et une assurance avec la compagnie SADA qui supplée les délais de carences.

REPONDRE AUX CRAINTES D'IMPAYES : LES LEVIERS DE LA SOLVABILISATION DES MENAGES

L'une des appréhensions des propriétaires, sociaux ou privés, au moment de conclure un bail avec un locataire, c'est le risque de loyers impayés.
Les organismes HLM et les bailleurs privés prêtent une attention particulière aux ressources des ménages afin de **prévenir au mieux les risques d'impayés locatifs et de ne pas fragiliser la situation des ménages dès l'accès au logement**. Or ce travail doit s'opérer dans un contexte d'incertitudes majeures avec d'une part, **une imprévisibilité des parcours des ménages** (précarisation des contrats de travail, éclatement de la cellule familiale, etc.) et des effets sur la solvabilité des ménages qui restent difficiles à maîtriser/ anticiper ; et d'autre part, **un contexte budgétaire contraint** qui tend à restreindre les conditions d'accès aux garanties financières existantes et qui pose la question des moyens effectivement consacrés à la solvabilisation et à l'accompagnement des ménages fragiles (dans l'accès et le maintien) par les dispositifs de droit commun (aides au logement, Locapass, Fonds de Solidarité pour le Logement, Accompagnement Vers et Dans le Logement, Accompagnement Social Lié au Logement…).
C'est pourquoi, dans le cadre du « logement d'abord », il est indispensable de maintenir, voire de renforcer, les aides au logement existantes. Il s'agit de trouver une combinaison qui maximise le reste à vivre des locataires :

- Le FSL facilite l'entrée en logement (dépôt de garantie, 1er loyer, frais d'agence, frais de déménagement, assurance, achat du mobilier de 1ère nécessité, …). Il intervient également pour le maintien dans le logement, en particulier pour le paiement des charges courantes (dettes de loyers et charges, factures d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, frais d'huissier, …).
- Les aides au logement réduisent les taux d'effort pour les ménages. Leur valeur varie selon la composition du ménage, ses ressources et le coût du logement. Les aides au logement sont souvent indispensables pour que le taux d'effort des ménages soit acceptable.
- Des loyers modérés : parc locatif social ou conventionnement dans le parc privé

Selon les territoires, il est possible de bénéficier d'aides complémentaires par les centres communaux d'action sociale, les associations, les réseaux d'entraide ou parfois de la Fondation Abbé Pierre.

Les trois situations suivantes, hypothétiques mais illustratives, illustrent les conditions financières de locataires.

M. UN, 28ans, à la rue, sans ressource.
Logement proposé : studio de 20m2 à Hellemmes, loyer 250 euros et charges individuelles de 120 euros zone 2 pour la CAF
Ses droits : RSA = 550,93 € par mois
+ FSL pour le premier loyer et son assurance
+ APL jusque 250 € selon l'évolution de ses ressources Reste à vivre = 430 €/mois

Mme DEUX 45 ans, mère célibataire avec deux enfants, sans emploi.
Logement : trois pièces très social à Arras de 70m2
Quittance de 490 euros. (zone 2 CAF),
Charges individuelles de 120 € environ
Ses droits : RSA + APL= 991 + 366 €/mois.
Reste-à-vivre = 750 €/mois

M. TROIS, 73 ans, retraité célibataire, il n'a pas cotisé suffisamment pour les droits,
Logement : deux pièces de 40m2 du parc privé à Saint-Quentin dans l'Aisne zone 3 CAF
loyer 320€ et 90 € de charges individuelles
Ses droits : ASPA=868,20 €mois +APL = 241 €
Reste-à-vivre = 700 €/mois

DEFINITION :
Reste-à-vire = Ressources perçues + allocation logement - loyer-charges liées au logement

PARTIE 3 :
UN LOGEMENT POUR SORTIR DE LA RUE, RECITS D'ACCES AU LOGEMENT

En France, près de 140 000 personnes étaient sans domicile selon l'enquête Sans-Domicile 2012 de l'Insee. Dans les Hauts-de-France, on peut estimer que près de 10 000 personnes, dont des enfants vivent dans un logement temporaire (résidence sociale, FTM, FJT), en hébergement collectif, à l'hôtel ou sans domicile.

En France, près d'un tiers des adultes sans domicile nés en France déclarent n'avoir jamais vécu au moins 3 mois dans un logement indépendant.
Pour ceux ayant déjà eu un logement personnel, les principales raisons ayant conduit à la perte du logement sont d'ordre familial (séparation, décès, violence conjugale… 35%) ou financier (licenciement, difficultés de paiement du loyer, expulsion… 30%). La mobilité géographique est un motif également important, tout particulièrement pour les personnes nées à l'étranger (20%). Enfin, 15% des adultes sans domicile francophones nés à l'étranger et 21% des personnes sans domicile nés en France déclarent avoir perdu leur logement suite à une hospitalisation, une incarcération ou d'autres raisons.

En considérant les trajectoires biographiques des personnes sans domicile, il apparaît que la grande majorité d'entre elles (9/10) ont vécu dans leur enfance au moins un événement douloureux lié à l'environnement familial avec pour conséquence une rupture durable des liens familiaux et sociaux: maladie ou décès d'un des parents (plus de 50%), conflit entre les parents (40%), manque d'argent, chômage (38%), conflits familiaux (37%), problèmes de santé, hospitalisation en psychiatrie, tentative de suicide (25%), violences ou mauvais traitements (25%), etc.

*« **Les sans-domicile, (…), portent souvent le poids d'une enfance marquée par des histoires familiales douloureuses.** Un quart des sans-domicile nés en France ont été placés dans leur enfance, en foyer ou en famille d'accueil. Par l'éloignement géographique ou leur vécu familial, les sans-domicile, qu'ils soient nés à l'étranger ou en France, entretiennent des liens sociaux plutôt distendus, en particulier avec leur famille »*[8]

En réalité, c'est bien souvent le caractère cumulatif d'événements plus ou moins traumatiques, et aux effets parfois diffus dans le temps, qui semble marquer durablement le parcours des personnes sans domicile en les exposant, de manière précoce, à la précarité ou à la vulnérabilité pour reprendre les termes de Robert Castel.

En mettant en évidence une série d'événements familiaux douloureux dans la trajectoire des personnes sans domicile, cette approche pourrait laisser entendre que la privation de logement résulterait davantage de fragilités individuelles que de la construction et la mise en œuvre des protections sociales en France**. Les témoignages recueillis auprès d'une quinzaine de personnes et de familles désormais accompagnées et logées par des acteurs associatifs ou bailleurs Hlm du territoire montrent au contraire que leur**

[8] Yaouancq, F., Duée, M. (2014), *Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations*, INSEE, Portrait social, p. 123

assurer une protection en leur garantissant, notamment, un accès au logement stable et durable, ouvre de nouvelles perspectives et permet à ces dernières de se sortir parfois de difficultés qui paraissaient pourtant durablement ancrées. L'obtention d'un chez soi constitue indéniablement une sécurité et un point d'ancrage auquel se référer durablement, en étant aidé le cas échéant.Cela ne signifie pas pour autant que, comme tout un chacun, elles ne connaîtront pas d'autres événements susceptibles de les fragiliser à nouveau.

Cette troisième partie met en avant les parcours et les réussites de plusieurs femmes et hommes ayant connu des parcours d'errance résidentielle plus ou moins long ou bien de personnes ayant pu éviter de telles difficultés grâce à l'intervention préventive d'associations. Veillant à continuellement adapter leurs modes d'accompagnement et de suivi, les associations agissent pour lever les freins auxquels sont confrontées les personnes pour mener à bien leurs projets de vie dans une logique d'approche globale.

Malgré leur singularité et leur diversité, les témoignages suivants montrent à quel point l'engagement des acteurs sociaux et associatifs et le respect de la volonté des personnes doivent être au cœur des projets.

Les personnes rencontrées ont accepté de revenir sur leur parcours, de raconter une histoire parfois douloureuse qui pour nombre d'entre elles les ont conduites à basculer dans des difficultés multiples et importantes**.** C'est pourquoi nous avons souhaité rapporter leur propos. Ces derniers donnent à voir les difficultés mais également les nombreux obstacles franchis pour passer de la rue au logement. **En définitive, toutes confient la fonction de tremplin ou de stabilisation qu'a pu représenter pour elles l'accès à un chez soi durable.**

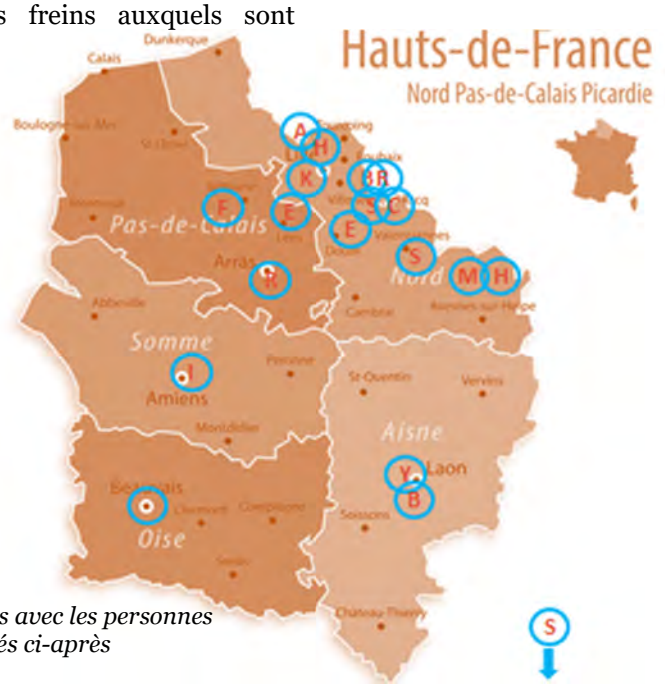

Cartographie des rencontres avec les personnes dont les parcours sont relatés ci-après

« AU DEPART, JE NE VOULAIS PAS DE LOGEMENT, J'AIMAIS BIEN MON INDEPENDANCE. MAIS LE FROID M'A FAIT CHANGER D'AVIS »

R., 64 ans, à la rue depuis 18 ans et s'apprêtant à s'installer dans un logement social

R. à l'entrée de son garage

R., 64 ans, vit depuis 18 ans dans un garage de 8m² dans un ensemble de 23 petits garages sans isolation à Arras, après avoir vécu plusieurs années dans sa voiture. Lorsque nous le rencontrons à la fin de l'année 2018, il s'apprête à quitter cette forme précaire d'habitat pour déménager en janvier 2019 dans un logement social de Pas-de-Calais Habitat, suite à l'intervention de l'Association d'Aide aux Sans Abris d'Arras (ASA).[9]

R. est originaire de Verdun. Sa mère, femme de ménage, et son père, militaire de carrière, ont déménagé pour Arras quand il avait huit ans. De 8 ans à 17 ans, il a été scolarisé, puis a suivi une formation en comptabilité avant de devoir arrêter lorsque ses parents ont divorcé. Pour aider sa mère, il a enchaîné les petits boulots jusqu'à ses 20 ans et son service militaire à Bayonne, puis à Pau, en tant que membre des parachutistes. A son retour de l'armée, il n'est pas retourné chez sa mère et a enchaîné les petits boulots pendant environ 20 ans.

Se retrouvant brutalement sans emploi, R. connaît ensuite une longue période de chômage au cours de laquelle il accumule les petits boulots précaires. Il rejoint d'abord les forains avec lesquels il travaille pendant 13 ans sans être déclaré. Ensuite, il travaille sans être déclaré dans une friterie arrageoise pendant 2 ans. **D'un emploi précaire à l'autre, R. finit par décrocher et basculer dans de plus grandes difficultés jusqu'à la rue, il y a 18 ans.**
« C'était de l'esclavage. Après [j'ai eu] un emploi en CES comme veilleur de nuit en réinsertion. (…) Quand j'ai perdu cet emploi, c'est ma femme qui m'a mis dehors. »

R. est arrivé par étapes dans son garage. Il a occupé une caravane avec femme et enfants, puis seul dans une caravane, achetée 800 euros. Il a ensuite alors vécu dans sa voiture pendant plusieurs années, son fils l'hébergeait de jour et le nourrissait. Mais celui-ci ayant déménagé, il n'a pu compter que sur lui-même, vivant et dormant dans sa voiture. Cette situation a duré environ 2 ans, mais pour lui : « ***on ne les compte pas comme à la rue ces deux ans, car je mangeais à ma faim, j'avais la chaleur du moteur et quand on dort, on n'a plus froid.*** » Sans toit ni solution, il a obtenu de sa

[9] Chargée des maraudes pour le 115, d'un centre d'hébergement d'urgence et de centres d'accueil de jour et de nuit, l'ASA rencontre 350 personnes par an dans un rayon de 50km autour d'Arras.

deuxième femme un premier garage, puis un propriétaire local lui a permis de vivre dans un second garage qu'il ne paye pas.

Jusqu'à l'hiver 2018-19, R. vit sans électricité ni eau courante. Malade, il occupe son garage, avec sa chienne qui l'accompagne depuis 18 ans. Ses conditions d'habitat sont extrêmement sommaires : il s'éclaire grâce à quelques bougies électriques solaires, dort sur un clic clac qu'il a récupéré et a collecté plusieurs meubles qu'il entrepose dans son garage. Il récupère l'eau et recharge son téléphone chez un voisin solidaire. Il reçoit quelques denrées alimentaires de la part des équipes de rue, en plus de l'aide alimentaire des Restos du cœur. Pour les sanitaires, il utilise les toilettes du Leclerc et les douches proposées par la Margelle, l'accueil de jour de l'ASA. Il y consulte régulièrement le médecin : « *je viens souvent voir le médecin de l'association pour ma jambe brulée et j'ai mon traitement à vie ici. Et il n'y a qu'ici où j'ai mon adresse pour le courrier, la médiation prend le courrier et me l'apporte.* »

R. a pendant longtemps été réfractaire vis-à-vis de l'accompagnement et de l'accès au logement qui lui était proposé. Toutefois, le travail de relation quotidienne effectuée par l'association depuis cinq ans l'a finalement convaincu : *« ils m'avaient proposé plusieurs fois d'avoir un logement et j'ai toujours refusé, car je voulais mon indépendance. Je ne m'entends pas bien avec tout le monde, donc je voulais garder mon petit coin et pas aller au Petit Atre (le centre d'hébergement). »*
Selon les équipes de rue, il ne se sent plus en sécurité et ce qui explique qu'il a accepté d'être aidé après tant d'années. « *On espère qu'il ne va pas faire machine arrière et se mettre en échec, mais on l'accompagne. On sait que ça va être compliqué, et on n'est pas vraiment sûr que ça va marcher, mais on essaie.* » Sa décision d'accepter l'aide a été motivée par la vieillesse de son chien, mais aussi par ses multiples maladies et de problèmes d'insécurité dans le quartier.

« Je n'ai jamais voulu, mais le froid m'a fait changer d'avis et mon chien qui est malheureux et a 18 ans, il est tout le temps attaché, donc j'ai accepté d'avoir un logement. *J'ai accepté il y a 3 / 4 mois. J'avais demandé il y a 5 / 6 ans et pendant 26 mois j'ai fait des demandes et toujours rien et là avec M. et avec l'assistante sociale, ça a l'air de se débloquer. Je voulais mon logement, pas un hébergement.* ***Je prépare mon arrivée dans le logement : je mets des sous de côté pour l'ouverture des compteurs et l'assurance. (…) J'y tiens à cet appartement. Un hiver au chaud, ouah !*** »

R. a accepté le logement proposé par Pas de Calais Habitat. R. a été accompagné dans l'ouverture de ses droits (CMU, fiche imposition, CARSAT, demande FSL). Actuellement bénéficiaire du RSA, il devrait bientôt toucher sa retraite. Grâce au FSL et aux APL, son reste-à-charge devrait se limiter à 20 ou 30 euros maximum. « *Pour mon dossier, je n'avais pas de papier de non-imposition, donc on est allé à l'hôtel des impôts pour l'avoir. Je faisais plus de déclaration depuis 18 ans et maintenant j'ai mes papiers. (…)* ***Je veux devenir civilisé : dépasser l'Homme de Neandertal. Je veux ma petite tranquillité.*** *(…)* ***Je veux avoir la liberté de faire ce que je veux, pouvoir sortir quand je veux, sans avoir peur qu'on vienne me défoncer la porte. Je ne dors jamais bien dans la nuit et là je pourrai me reposer.***
Après je prendrai des meubles, là j'ai des meubles, mais ils sont plein d'amiante donc ça ne sert à rien. On m'a dit qu'on allait m'aider pour les meubles. Ils pourraient me trouver ce qu'il faut, bon le minimum.

J'ai aucune crainte de sortir de la rue, au contraire. Et mon chien vient avec moi bien sûr. »

« SEUL, JE N'AURAIS JAMAIS PU FAIRE TOUT ÇA. ICI, ILS M'EXPLIQUENT. PRENNENT LE TEMPS. ICI, ON M'A REMIS DANS LA COURSE. »

F., 52 ans, logé dans un logement sas du D.E.A.L. de Béthune

F., 52 ans, est logé dans un logement « sas » dans le cadre du projet DEAL de l'association Habitat Insertion à Béthune. Il vient d'apprendre qu'il allait maintenant avoir son propre logement.

« C'est un logement pas loin d'ici, à Béthune. En ce moment je suis dans un logement sas, avec un règlement à respecter… C'est important de respecter le règlement. Rien que le terme sas… Je ne sais pas… Moi je dis 'chez moi', je ne dis pas 'sas'. Je m'y sens bien.
Je suis un ancien militaire. (…) A 18 ans, je me suis engagé après avoir fait mon service. Pourtant j'étais plutôt anti militaire au départ. Mais l'école, ce n'était pas mon truc. Alors l'armée, c'était bien. Au début c'était pour passer mon permis (…). L'armée, ça m'a beaucoup aidé. Ça m'a fait grandir. (…) L'armée, c'était ma vie. J'y ai passé 13 ans: Allemagne, Djibouti, Somalie… C'était compliqué pour la vie de famille. J'ai été marié pendant 18 ans, j'ai eu trois enfants (…) L'armée, ça s'est arrêté quand la limite d'âge a été atteinte. A ce moment-là, on vous pousse vers la porte. Ils vous proposent une reconversion mais, dans le civil, j'étais dérouté. Dès que j'avais du travail, ça allait mais après… Le couple, j'avais plus l'habitude donc ça s'est détérioré. »

« Ma mère est décédée très tôt. J'ai une grande sœur qui m'a quasiment élevé. J'ai aussi un frère et une sœur jumelle. J'ai gardé des liens avec eux, notamment ma grande sœur. A chaque difficulté elle a été là pour m'aider. Mais ***quand j'étais à la rue, je ne voulais pas trop leur montrer****. Ils ont leurs propres problèmes. Je ne veux pas être un poids en plus. »*

« J'ai fini par être hébergé au Phare par le 115. C'est le patron d'un bar qui avait appelé pour moi. Moi je ne connaissais pas. Et je ne sais même pas si j'aurais appelé d'ailleurs. Le CHRS, c'est très bien, mais le règlement, c'est parfois trop. Même ici à l'accueil de jour, j'avais du mal au début. J'ai passé 8 mois dehors avant de les connaître et ça fait deux ans maintenant que je viens ici. (…) Depuis, j'ai commencé à me soigner pour mes problèmes d'alcool. J'ai fait des séjours à l'hôpital pour ça. Mais c'est aussi à cause de ça que j'ai été résilié à Pôle Emploi.»

*« **Ici, à l'accueil de jour, on a de la chance. On est occupé. J'ai horreur d'être enfermé. J'aime tout ce qui est dehors.** Ici, je commence à avoir des repères. C'est plus souple aussi. Et puis eux aussi ils ont appris à me connaître. Heureusement, ils m'ont bien boosté aussi sur les papiers. Ici j'essaie de m'ouvrir. C'est long mais je me rends compte que ça a abouti.*

Ça va faire trois mois maintenant, le logement sas. Certains qui avaient déjà essayé le DEAL m'avaient dit que j'allais être fliqué. Alors forcément, j'appréhendais. J'ai hésité à rester à la rue mais je me suis dit 'je vais tester'. Et puis j'avais ma place devant le théâtre quand j'étais à la rue mais cet été je me faisais bouger tous les jours. Je ne pouvais rien laisser. Alors j'en ai eu marre. ***Quand je suis arrivé dans le logement, j'ai eu du mal avec la chambre.*** *J'avais mal au dos quand je dormais dans le lit. J'avais du mal à faire du café le matin, allumer la télé le soir en rentrant. Il m'a fallu un bon mois pour m'habituer. Ça m'a surpris moi-même de ne pas réussir à profiter du confort. Et aussi de ne pas réussir à y rester longtemps, dans le logement ! C'est peut-être un sentiment de*

solitude. Et aussi le besoin de garder les portes ouvertes.
Le plus difficile, surtout au début, c'est de devoir dire non à mes potes quand ils veulent que je les héberge. ***Un truc compliqué aussi, c'est de redevenir autonome. J'ai toujours beaucoup été aidé. Donc faire seul c'est difficile. Seul, je n'aurais jamais pu faire tout ça. Ici, ils m'expliquent. Prennent le temps. Ici, on m'a remis dans la course.*** *(…) Tout ça, c'est une histoire de confiance mutuelle. C'est bien, parce qu'on va tout doucement et qu'ils ont pris le temps. C'est ce qui me convient. Faut pas trop me pousser. (…) Même le fait de rouvrir un compte, ça m'a fait drôle. Par contre, au niveau pécuniaire, je m'en sors mieux qu'à la rue. A la rue, on consomme plus. Il y a les vols, l'impossibilité de conserver quoi que ce soit. «*

« Et puis, quand j'étais à la rue, je ne bougeais pas. Il ne fallait jamais que je m'éloigne trop de mon squat pour le conserver. Là, je peux m'en aller. Je ferme la porte. C'est énorme pour moi. Je rentre. Je peux prendre une douche (…) Je gère mieux l'alcool chez moi. Chez moi, je bois un verre, mais après je pose la bouteille. A la rue, on ne peut pas poser la bouteille. J'ai appris à refaire les courses. Remplir le frigo.»

« ***Tout doucement aujourd'hui, je tente de m'espacer un peu de l'accueil de jour.*** *Maintenant, le soir, j'aime rester tranquille chez moi. Et puis avec le DEAL, on fait des choses ensemble. On fait de la marche, on va à la piscine. Je fais beaucoup de choses. Parfois aussi, on va au resto. Hier, avec la piscine, j'ai eu un bon sommeil. J'ai dormi d'une traite. Pour la première fois depuis tellement longtemps. Même avant la rue je dormais mal. Toujours un sommeil en alternance. Là, je me réveille en forme et sans courbatures. (…)* ***Mon futur logement c'est une maison. Je ne sais même pas comment le dire tellement je suis troublé.*** *Y a deux chambres. Je vais pouvoir y accueillir mes enfants. Le DEAL m'aide pour me meubler. Avec mon RSA je n'aurais pas pu. Alors ils me font une avance. (…) J'ai chronométré. Mon futur logement est à 7-8 mn de l'accueil de jour. J'ai chronométré parce que je ne veux pas être en retard si je dis que je viens déjeuner par exemple. J'ai aussi regardé où étaient les magasins autour. J'ai fait ça seul parce que si quelqu'un m'aide, après je ne retrouve plus.»*

« JE SUIS UN GRAND SOLITAIRE QUI N'AIME PAS ETRE SEUL »

H., 58 ans, résident de la pension de famille de l'ABEJ à la Madeleine

H. est résident depuis 9 mois à la pension de famille de l'ABEJ à La Madeleine, « la pension du bonheur », après avoir passé plus de 10 ans à la rue, hébergé de droite à gauche. Ce basculement fait suite à une série d'événements familiaux douloureux malgré une « enfance heureuse ».

« Je suis né le 11 janvier 1960. C'est donc mon anniversaire aujourd'hui ! Je suis né en Belgique mais j'ai été déclaré en France donc c'est comme si j'avais tout de suite commencé à frauder ! Mes parents étaient artisans menuisiers. Ils étaient Français. C'est mon grand-père qui était belge. Moi, je suis natif de Commines. »
« (…) J'ai été un élève précoce. Je savais lire et compter dès la maternelle. Ensuite, j'ai fait des études. Mais j'ai été élevé chez les frères dans un collège pendant deux ans. Ça m'a fait perdre mon temps, alors que j'étais un élève brillant. Aujourd'hui, j'ai un équivalent bac + 5 après avoir fait une école supérieure de commerce à 40 ans. »
« (…) J'ai aussi pas mal voyagé. Quand j'étais jeune, je suis parti en voyage en Californie. J'ai découvert San Francisco. Une ville cosmopolite. »
Lorsqu'il se raconte, H. a à cœur de revenir longuement sur un parcours professionnel riche d'expériences. Il a d'ailleurs toujours un CV à portée de main et tient à faire preuve d'indépendance et d'autonomie dans ses démarches.

« J'ai commencé à travailler à 18 ans comme facteur. J'avais mon bac, mais je voulais travailler. Ensuite, j'ai travaillé comme coursier, puis dans le fret aérien, en manutention. Je connaissais toutes les capitales. Enfin, je suis rentré comme stagiaire comptable dans le groupe Promodès, qui appartient à Carrefour aujourd'hui. A 23 ans, j'étais comptable itinérant ! Après, j'ai intégré une filiale de La Redoute. Puis, j'ai intégré le groupe immobilier Sergic. J'étais adjoint au directeur financier et je travaillais 12 à 13 heures par jour. »

Sa vie professionnelle le conduit, d'employeur en employeur, à entreprendre puis s'impliquer, y compris dans sa ville en devenant élu.
« (…) Entre 1989 et 1993, j'ai été maire adjoint aux finances de ma commune, Wervicq Sud. J'ai démissionné, car j'étais contre la politique de mon maire… J'ai ensuite été réélu sur une autre liste et suis redevenu maire adjoint délégué aux finances. Mais j'ai été en conflit avec un énarque de l'OPAC. J'avais fait rentrer 1 million de francs dans les caisses de la commune ! »

« (…) J'ai toujours travaillé. Physiquement, j'en ai besoin. Aujourd'hui, je porte encore des journaux pour un monsieur qui a 87 ans. Ça me fait un peu de sous, en plus du RSA. Je suis inscrit aux Restos du cœur. ***Ma première règle au début de chaque mois, c'est de payer mon loyer.*** *Je suis vraiment autonome sur le plan administratif. »*

En 1999, H. est victime d'un licenciement abusif dont il se remet ensuite difficilement.
« (…) J'ai été licencié à l'américaine en 1999. Ils sont arrivés dans mon bureau à 16h et ils m'ont dit comme ça : "tu prends tes affaires et tu t'en vas". Au bout de 5 ans de procédure, j'ai touché 65 000 euros. Mais je les ai vite dilapidés. J'ai voulu fonder une société. Ça a capoté. »

H. connaît ensuite un premier divorce avec sa femme, connue dans sa jeunesse et avec laquelle il a eu un enfant. Il rompt alors les liens définitivement avec la famille qu'il avait fondée. C'était trop difficile pour lui, il n'a pas revu son fils depuis ses 7 ans. Peu de temps après, H. vend sa maison. Une deuxième séparation le conduit à la rue.

« (…) J'étais propriétaire d'une maison de plain-pied à Wervicq-Sud. J'avais encore ma maison jusqu'en 2003. Puis je l'ai vendue. Et je me suis remariée avec une ivoirienne qui a profité de ma gentillesse. Au bout d'un an, elle m'a foutu dehors. Et là, ça a été la galère. Là j'étais complètement à la rue. J'étais en excès de boisson mais je mangeais. J'avais démissionné et j'ai dilapidé mon argent. J'ai été dans un foyer très bien, « les Portes du soleil » à Hellemmes. Après je squattais à droite à gauche mais j'avais un toit. »

« Buveur excessif » comme il se décrit lui-même, H. intègre alors une première fois le foyer Revivre, un CHRS géré par l'association VISA spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant des problèmes d'addiction :
« (…) Je bois beaucoup de bières et de vin, mais pas de spiritueux. Je me suis désintoxiqué. J'ai fait une cure. Puis, j'ai intégré le foyer Revivre à La Madeleine. J'étais impliqué. J'étais même président du CVS, [le conseil de vie sociale]. En 2008, je suis retourné en Australie. En solitaire. Quand je suis revenu, j'ai été relogé au foyer Revivre. Je ne m'entendais pas avec la chef de service donc j'ai dit 'je me casse'. »

C'est avec une grande lucidité qu'il revient ainsi sur ses difficultés : une série de chocs émotionnels qui le fragilisent.
« (…) J'ai eu des aléas dans ma vie. Jeune, j'ai connu un grand choc émotionnel avec la perte de mon frère. J'avais 17 ans. C'était comme mon père. Après je ne parlais à personne. Je vivais en autarcie. Mais j'ai eu une bonne jeunesse quand même. »
« (…) Je suis un grand solitaire qui n'aime pas être tout seul. J'ai fait deux tentatives de suicide. Une en 2001 et une en 2016. Je me suis jeté à l'eau mais je me suis aperçu que je savais encore nager. J'ai été hospitalisé en CHR [Centre Hospitalier régional]. Puis, j'ai été à l'hôpital Fontant chez les 'moitié maboules'. Je suis resté trois mois puis j'ai réintégré le foyer Revivre. Pendant deux ans. »

Après ce long parcours, H. saisit enfin l'opportunité qui lui est offerte d'intégrer une pension de famille dans laquelle il se sent bien aujourd'hui tout en continuant à garder des liens avec le foyer Revivre.
« (…) J'ai repris contact avec l'ABEJ en entendant parler des pensions de famille. Ils ont fait une demande et ça a pris 6 mois. Ça fait 9 mois que je suis là maintenant. (…) ***Ici, c'est la pension du bonheur.*** *Je suis hyper content d'être ici, à La Madeleine. C'est une belle et bonne ville. Je suis plus serein ici. Mon aspiration aujourd'hui ce serait d'acter ma retraite et de partir au Maroc ou en Tunisie. »*

Philosophe, H. conclut avec ces mots : ***« La vie se résume à 6 besoins : se nourrir ; se loger ; s'instruire et découvrir ; travailler ; aimer et rire. »***

« ON M'A DEMANDE SI J'ETAIS CAPABLE DE PRENDRE UN LOGEMENT TOUTE SEULE, J'AI DIT "OUI", MAIS… »

I., 47 ans, résidente de la pension de famille Habitat et Humanisme à Amiens

Après une enfance difficile qui l'a conduite à être placée en foyer puis à connaître de nombreux hébergements en structure, I., 47 ans, vit aujourd'hui depuis 4 mois dans une pension de famille gérée par Habitat et Humanisme.

« J'étais en foyer à partir de mes 8 ans. Jusqu'à 8 ans, ça a été. A partir de l'âge de 8 ans, mon père a perdu son travail, et ma mère faisait n'importe quoi avec les sous. On n'avait plus de sous pour manger. Quand à 18 ans j'ai pu regarder mon dossier, ils avaient écrit qu'elle était "débile" au stylo rouge. C'était dur de voir ça. Elle était dépensière, pas débile.
Et donc quand j'étais petite, il a fallu appeler l'assistante sociale et faire une enquête et ça a débouché à la DDASS. On était 19 frères et sœurs, moi je suis la 8e. Le petit dernier, il doit avoir 16 ans. Il y en a qui étaient dispersés dans la famille, chez des oncles et tantes, et les quatre derniers, il n'y avait plus de place. Personne ne voulait nous récupérer, alors ça a été le foyer.
On m'a mis dans un appartement avec quatre éducateurs. Il y en avait trois qui restaient la journée, et un que la nuit. On était trois familles, mes sœurs et moi dans une chambre de filles avec les autres, et mes frères dans une chambre de garçons. On était 8 dans un F4, jusqu'à mes 16-17 ans. ***La DDASS, c'était pas la joie.***
Après j'ai signé un contrat 'jeune majeur' et j'étais à l'école ménagère en internat. J'ai passé l'école ménagère et puis je suis retournée chez ma mère. Mais, je ne suis pas restée longtemps. Son nouveau mari c'était 'au secours !', pas sympa du tout. »

En quittant le foyer, I. trouve une place dans une communauté Emmaüs à Rouen, la ville dont elle est originaire. *« Et puis après,* ***j'ai fait toutes les communautés Emmaüs de France****. Ils vous donnent un logement et vous fournissent le travail. J'ai fait celui de Rouen et puis je me suis fâchée avec un de mes frères et le soir même, je suis partie. J'ai pris le premier train. Après je suis allée à celui d'Autun, puis je suis passée à Pau. Après je suis allée à Dijon d'où j'ai connu le père de mes enfants que j'ai rencontré dans la communauté. Ça, c'était en 1999. C'était des petites maisons, on était juste moi et le père de mes enfants. On a dû partir parce que j'étais tombée enceinte. Il était originaire du Nord aussi, alors il m'a ramené dans le Nord. On est allé 3-4 mois dans sa famille et après on en a eu tellement marre qu'on est allé dans la mienne. Et puis j'ai perdu mes deux petites à 6 mois de grossesse, le jour de mon anniversaire, j'ai pété un plomb. Après on est retourné dans la communauté Emmaüs, et puis on a refait la même chose, un coup la famille de son côté, un coup la famille du mien. »*

I. a eu deux enfants : R. né en 2002 et J. né en 2004. Ses deux enfants ont été placés quelques mois après leur naissance, notamment parce qu'I. ne pouvait les loger. Les relations difficiles d'I. avec son conjoint les séparent à plusieurs reprises. C'est à la première séparation qu'elle est le plus en difficulté, et qu'elle connaît une période d'hébergement d'urgence et de nuits à la rue et le circuit en foyer à Rouen, à Lille, à Amiens.

« (…) Les foyers, c'était à la journée, donc tous les jours, j'appelais le 115. ***Le 115, c'était le plus dur que j'ai connu. Partir tous les matins quand il fait froid, et attendre tous les jours.*** *Le soir, t'attends alors qu'il fait noir et je n'aime pas le noir. Quand je ne trouvais pas de place, je dormais à la gare ici à Amiens. Enfin quand il y avait du monde, je dormais, sinon je restais éveillée, je n'étais pas tranquille. »*

Lorsqu'I. quitte définitivement son conjoint, elle retourne à Rouen et trouve une place en pension de famille dans laquelle elle va habiter pendant plus de cinq ans. *« La dernière fois qu'il m'a foutue dehors, c'était quand il avait son logement à Péronne. C'était un logement HLM. Et à Péronne, il m'a mise dehors pour une de mes sœurs plus jeune. (…) Et donc* ***je suis retournée chez ma mère et après je suis allée dans la pension de famille à Rouen, ça c'était en 2013****. Au départ, moi je suis allée voir une assistante sociale, celle qui s'occupait de ma mère. Elle m'a dit : 'il y a ça qui existe, ou ça, ou sinon les foyers". Je lui ai dit :'ah non, les foyers moi j'en peux plus'. Alors elle m'a dit qu'il y avait les pensions de famille, et que si ça m'allait, on allait candidater. C'est comme ça que je suis restée cinq ans et demi dans la pension de famille à Rouen. (…) Mais les foyers, je peux plus. Entre ceux à la journée ou alors des foyers où t'es encadré comme à la DDASS, plus jamais ! »*

Elle a quitté la pension de famille de Rouen pour se rapprocher de ses enfants, dans la pension de famille gérée par Habitat et Humanisme à Amiens**.** Aujourd'hui I. voit toujours ses fils tous les mois, même si elle connait des difficultés pour maintenir le contact avec le plus âgé des deux. *« Il y en a un qui a eu 17 ans au mois de janvier et l'autre, il a 14 ans. Il est à l'IME et il habite avec une famille d'accueil pas très loin. Le plus jeune, je le vois une fois par mois. Il vient le matin avec l'éduc. On s'en va manger tous les trois où il veut, et puis après on passe l'aprèm dehors. Et le plus grand, normalement je devrais l'avoir tous les mois en même temps que son frère, mais il habite avec ma belle-mère à Arras. Elle est obligée de me le ramener, mais ça fait quatre mois qu'elle ne le fait pas. »*
« Cette année, on va savoir si on maintient le placement ou pas. Ça va être reparti pour deux ans à mon avis. (…) ***Dans l'idéal, je veux rester en pension de famille. Mais après s'il faut que ce soit en appartement, je n'aurai pas le choix. Mais être toute seule, ça ne m'irait pas****. Surtout qu'en ce moment, il parait qu'il n'est pas facile le petit. Il me faudrait une pension de famille qui prend les femmes avec enfants. »*

I. paye son loyer grâce à ses revenus de l'AAH, et n'a pas particulièrement de difficultés financières, notamment depuis sa mise sous tutelle. Elle est satisfaite de son nouveau logement et de la vie en pension de famille, qui lui permet de rencontrer des personnes régulièrement, tout en restant indépendante. *«* ***Le logement, c'est un 30m², c'est deux fois plus que ce que j'avais à Rouen.*** *Il y avait déjà des meubles, mais il y en a à moi aussi. Ici, on prend les petits déjeuners tous les mardis et les vendredis ensemble. »*

I. se rend toujours à Rouen pour retrouver sa famille et garder contact avec les personnes qu'elle a rencontrées dans la pension de famille. *« Ma mère, je la vois sur Rouen, mais ça fait deux ou trois mois que je n'y ai pas été. Elle est en maison de retraite maintenant, elle a 89 ans. Et puis j'en profite, je vais voir la famille, et je fais un coucou dans la pension de famille. On s'écrit encore. »*

I. souhaite rester en pension de famille, dans un logement qui lui permette de vivre sa vie tranquillement : *«* ***Ma vie, c'est une vie pleine de trous à gruyère. Je m'en suis pris plein la figure au début, et après j'ai fait des erreurs, mais ça arrive à tout le monde.*** *En tout cas, faire les foyers, et puis la toupie dans toute la France, je veux plus****.*** *Quand on m'a proposé ici j'ai eu les chocottes. Je pensais que c'était encore un foyer. Finalement non, je suis bien ici. C'est bien pour dépanner les foyers, mais pas pour autre chose. Je suis reconnaissante envers ceux qui m'ont soutenue quand j'étais à la DDASS, mais surtout aux gens de la pension de famille. »*

« MON DOSSIER, IL EST GROS COMME ÇA. CE N'EST PAS UNE EPINE QU'ILS M'ONT ENLEVEE DU PIED, C'EST UN RONCIER ! »

H., 52 ans, en logement social

H. et une de ses référentes

H., 52 ans, a été relogé dans le parc social grâce à l'action du guichet unique de la commune de Landrecies proche de son village d'enfance.
Pendant plus de 9 ans, il a partagé sa vie entre la France où il gérait son entreprise de couvreur, et l'Afrique où il a monté un restaurant. **Des problèmes financiers le rappellent en France et il se voit dans l'obligation de liquider son entreprise**. Il retourne vivre chez ses parents. Puis, il rencontre sa première femme avec laquelle, il effectue plusieurs petits boulots.

« Je sortais du café, et au moment où elle rentre je sors, on se dit bonjour. Le lendemain je vois sa voiture dans le fossé, je pensais que c'était un accident alors je m'arrête, et non, c'est juste qu'elle dormait dans sa voiture. Ça faisait un an qu'elle dormait dans sa voiture. Il y a marqué qu'elle est "isolée depuis 2009" sur son dossier, mais en fait moi j'en sais pas beaucoup plus. Elle neme racontait rien. De là je nous paye l'hôtel pendant deux semaines avec les sous d'un chantier, parce que mon père ne voulait pas que je vienne habiter avec elle chez eux. Et puis je nous trouve une maison à louer pas loin et on s'installe là-bas. ***Je me remets à mon compte. J'ai refait une maison complète, et j'ai eu du mal à être payé, alors je me suis dit j'arrête. Je me suis dit je vais faire gardien de propriété****. Comme je sais tout faire c'est un bon plan. »*

H. change alors de profession, et devient gardien de propriété à Chartres. Le propriétaire est âgé, et a besoin de beaucoup de soins, bien que H. ne soit pas formé pour cela.

« (…) C'était chez un chatelain, dans un moulin qui faisait presque la taille de Landrecies. On était logé dans un machin au 1er étage. C'était quelqu'un de très riche, et de très généreux. Il m'a filé 800 euros pour mes étrennes. Il était là que le week-end, la semaine il habitait dans le 7e arrondissement à Paris. Je nettoyais les carreaux, le sol, je faisais à manger. Mais j'en pouvais plus de ce boulot, je devenais 'aide-soignante'. »

Après un autre poste gardien de propriété aux alentours d'Orléans, chez un couple de personnes âgées, qui s'arrête brutalement au bout d'un mois, **H. et sa femme se retrouvent sans logement**. A cette époque, **ils dorment dans leur voiture**, dans le parc de Landrecies. Ils prennent en charge des chantiers de rénovation de maisons, mais H. se fait voler ses papiers et son argent.

« (…) ***Ça faisait 6 mois qu'on vivait dans la voiture, j'avais tout dedans. Il y avait des***

***petits jeunes dans le coin, ils m'ont tout volé**. »*

Après les chantiers, H. et C. exercent en tant que saisonniers à Lyon, en Savoie puis en Alsace. Espérant un nouveau poste de gardien, le couple se rend à Châteauroux en voiture, mais le salaire proposé est trop bas. Leur voiture est en panne. **Le couple est sans ressources et se retrouve coincé à Châteauroux**. H. se voit dans l'obligation de vendre la voiture pour pouvoir manger et se loger. *« Il y a un mec qui m'en propose 1 500 euros. **Avec ça on peut se payer le camping, c'était 250 euros par semaine**. On y reste un mois, et moi j'appelle à Landrecies. Il y a un mec qui me prête les 300 euros qu'il faut pour revenir à Landrecies. Et C. reste au camping, parce qu'on n'a pas les sous pour remonter ensemble, et puis qu'il y a toutes nos affaires, tous mes outils… En plus, le mec du camping surveillait, qu'on ne se barre pas tous les deux sans payer. »*

Et quand j'arrive à Landrecies, je retourne dormir dans le parc, sans tente. Ça faisait 4 nuits que j'étais là, il faisait super froid.

(…) Moi je suis connu ici, je ne voulais pas appeler mes parents, à cause de C. Je les voyais plus à cause d'elle, et mes amis, pareil. Et un jour sont venus l'adjointe au maire et le maire, avec qui j'ai joué au foot quand on était mômes. Au début, il ne m'a pas reconnu, mais ensuite, il m'a dit 'mais qu'est-ce que tu fous là ?'
L'adjointe m'a apporté des affaires de toilettes, un peu de sous, et deux paquets de cigarettes. Elle a appelé le 115 et là, ils m'ont envoyé à Maubeuge. Moi je ne voulais pas y aller. Dans le foyer, on était 10 dans la même chambre…

(…) Le lendemain, je retourne à Landrecies et je retourne voir l'adjointe pour faire des démarches. Et le soir, je retournais au foyer à Maubeuge. Ça a duré trois nuits là-bas. Un jour ma mère m'appelle, et me dit que mon père veut me parler. Il me dit « viens t'expliquer à la maison demain »(…) Et c'est là que j'ai été rechercher ma femme, avec la voiture de mon frère.»

L'adjointe au logement et aux affaires sociales, se saisit du cas d'H. avec le soutien du "guichet unique"[14] de l'intercommunalité. La mairie leur a proposé un hébergement, le temps que les services travaillent au déblocage de leur situation.

*« Le plus compliqué ça a été de toucher le chômage, parce que le monsieur chez qui je travaillais à Chartres, il était mort, donc j'avais pas de certificat de fin de contrat. Et puis après il y a la CMU, les APL, le FSL, le RSA… J'ai eu des rendez-vous avec un psychothérapeute et un addictologue aussi. **Mon dossier, il est gros comme ça. Ce n'est pas une épine qu'ils m'ont enlevée du pied, c'est un roncier !** »*

En un mois, il est relogé dans un logement social d'Habitat du Nord, et il recouvre des droits non perçus. Le couple obtient une aide FSL et touche de nouveau leurs droits au chômage avec un complément RSA, ce qui leur permet de payer eux-mêmes leur loyer. Cependant, une dispute sépare le couple, H. habite désormais seul dans son appartement.

H. prévoit de nombreux projets pour son avenir. Il a d'ores et déjà trouvé un emploi, et souhaite pouvoir se racheter rapidement une voiture. Il travaille à la rénovation de son appartement.« *Et puis la prochaine étape, c'est la voiture ! Il faut que je repaye aussi pour mon permis… Mais je vais bosser dur et je vais l'avoir.* »

[14] *Service intercommunal qui regroupe : services sociaux, CAP Emploi, la CARSAT, la CAF, l'ADIL avec une permanence sociale et logement et un psychothérapeute*

« LA SUITE DE L'HISTOIRE EST ASSEZ MAGIQUE ET ON PEUT PARLER D'EMPOWERMENT »

S. 43 ans, du bus au logement

S., 43 ans, réside depuis environ un an en Savoie, à Aix-les-Bains. Marié, père d'un enfant d'une autre femme, il travaille actuellement dans une agence de diagnostic immobilier. **S. a vécu pendant plus d'un an dans un bus, avant d'intégrer un logement social obtenu grâce à l'aide des équipes régionales de la Fondation Abbé Pierre à Lille.**
Sa vie ressemble selon lui au film *« Captain Fantastic »* : l'histoire d'un père vivant en forêt, en marge de la société, en faisant tout pour son enfant, et qui s'en sort finalement.
« Aujourd'hui, j'ai un salaire net de 1700 euros. Je suis en CDI. Je ne vais plus à l'aide alimentaire. Je suis cadre et je pense même à investir… »

S. est né et a grandi à Lille. Sa famille n'avait pas de problèmes financiers, mais il considère qu'il a eu une enfance assez compliquée, avec des parents qui s'étaient séparés.
«J'ai demandé d'être pris en charge uniquement par mon père dès l'âge de 10 ans, et depuis, je n'ai plus de nouvelles de ma mère, comme ma grand-mère d'ailleurs. Ma mère était instable, psychologiquement déséquilibrée (…). Je deviens alors un enfant balloté avec un parcours scolaire chaotique jusqu'à mon adolescence. Je suis passé dans une vingtaine d'écoles en quelques années, à raison d'une par jour à des moments. (…) A cette époque, je vivais seul avec mon père et ***à 18 ans, j'ai pris mon indépendance et j'ai pris un appart à Lille que mon père finançait avec les APL. Jusqu'à 21 ans, j'étais scolarisé et je suis sorti des études avec une équivalence européenne d'un bac+2*** *… »*

A sa sortie d'étude et après son service militaire, S. enchaîne les emplois entre Paris et la Belgique. ***« A cette époque, j'étais indépendant et je gagnais très bien ma vie : entre 5 et 8000 euros par mois. C'était avant la crise, mais suite à la crise, je tombe de haut et je quitte la région pour travailler pour un promoteur à Montpellier.*** *Tout le monde était en dépression, et en tant que manager, je n'y arrivais pas, donc je me fais virer avant la fin de ma période d'essai. Je me retrouve sans rien. »*

A cette période, son ex-compagne le rejoint dans le Sud. Elle doit recevoir une grosse somme d'argent en compensation d'une erreur médicale. Ils planifient un tour du monde avec un bus d'occasion, dont S. entreprend la réparation avec ses économies. Mais, sa compagne ayant menti, la compensation financière n'arrivera jamais. **T. leur fils, naît en 2010.**

« (…) Quelques mois après la naissance de mon fils, je n'avais plus d'argent de côté. Je n'avais plus de revenu et l'argent supposé de la mère n'arrive toujours pas, donc je remonte avec elle dans le nord de la France pour squatter chez un ami. »
S. était indépendant, il ne perçoit aucune indemnisation, il se rappelle qu'il ne vivait avec rien et s'investit alors dans son rôle de père.
« (…) *A cette époque, je fais une formation et je deviens assistant maternel agréé. Mais il fallait un local agréé que je n'avais pas. Et* ***mon couple explose, donc je décide de prendre l'enfant, le chien, et je me casse chez mon ami. »***

Une période d'incertitude s'installe, il décide de s'installer dans son bus, il perçoit le RSA, 400 euros qui sont engloutis dans le réservoir du bus, chaque mois.
*« **Ma maison devient un bus.** Et c'est comme le film Captain Fantastic, je me débrouille pour mon fils… (…) Cette période, c'est une école de la vie pour mon garçon. **Je fais des choses extraordinaires pour m'en sortir et je n'hésite pas à demander de l'aide. Avec mon fils, on vit au rythme du soleil dans la forêt.** A cette période, je suis allé prendre des douches dans des centres d'hébergement, mais je n'y ai jamais dormi.»*

Aujourd'hui, il considère que cette période lui a appris, mais il a rapidement compris aussi que sans adresse, cette forme de marginalité risquait de le priver de la garde de T. Pour son fils, il décide de mettre fin à son nomadisme.

*«C'est grâce à mon bus que j'ai rencontré quelqu'un d'ATD-**Quart Monde** de façon improbable sur un parking. Il m'a dirigé vers **la Fondation Abbé Pierre.** Un mois après, j'avais un appart chez un bailleur social en plein centre de Lille. (…) **J'aurais pris n'importe quoi, mais là c'était en plus super bien placé et je ne payais rien grâce aux APL. Mon loyer était calqué sur mes remboursements APL.** (…) **Les services sociaux ont alors vu que j'avais un appartement et ça m'a permis de conserver la garde de mon fils**. (…) **L'aide de la Fondation Abbé Pierre, il y a eu deux côtés. Ça a été un accélérateur de mise à disposition d'un logement et j'ai eu une aide à Noël pour recevoir dignement pour mon fils.** Ils m'ont livré à Noël et j'ai pu recevoir mon fils. Cette aide, elle est vitale. »»*

S. a bénéficié d'une aide individuelle pour pouvoir équiper son logement vide, 200 euros pour une gazinière, un frigo et une machine à laver à la Ressourcerie.

*« (…) **La suite de l'histoire est assez magique et on peut parler d'empowerment.** Je fais une formation (dans le domaine de la jeunesse) (…) on a des échanges franco-allemands et c'est dans ce cadre que je rencontre ma femme actuelle qui est traductrice. (…) On imagine le futur alors qu'elle est encore étudiante. Et on se marie dès qu'elle a fini sa formation. (…) Elle trouve un stage en Savoie et nous y voici depuis un an. J'ai fait le transfert de T. Il voit toujours sa mère de temps en temps pour les congés. Et moi, j'ai trouvé un boulot que j'occupe depuis maintenant un an. »*

*« (…) Finalement, **le logement est la clé de voûte**. En l'occurrence, **avoir une adresse, c'est pouvoir être à l'abri, se refaire une santé, ou au moins ça permet d'imaginer l'avenir sereinement et pour moi d'avoir la garde d'un enfant.** (…) Sans T., j'aurais pu avoir une vie d'artiste, de saisonnier… Ou j'aurais aussi pu revendre le bus et puis trouver un boulot et travailler au SMIC et payer mes impôts… Mais c'est pour lui que j'ai décidé de rien lâcher et de m'en sortir. »*

*« (…) **Un logement, c'est une adresse, ce n'est pas rien pour tout ce qui est administratif. Et du point de vue humain, c'est avoir un toit.***»

« QUAND JE SUIS ARRIVE ICI, ÇA M'A FAIT DROLE. C'ETAIT UN CHANGEMENT DE VIE, DE LIEU. J'AI EU DU MAL A M'HABITUER »

R., 62 ans, logé avec « un Chez Soi d'Abord » après 10 ans à la rue

R., 62 ans, est logé dans le cadre d'Un Chez soi d'abord depuis 2012 après plus de 10 ans passés à la rue. Il est désormais quasi-autonome dans son logement. Il se sent chez lui, a pu réaliser des travaux d'embellissement, dont il a partagé les frais avec le propriétaire. Depuis, le bail a « glissé ». R. est devenu **locataire en titre de son logement.**

« J'ai eu ce logement alors que je sortais de 11 mois d'hospitalisation après une opération à cœur ouvert. J'ai failli mourir. Avant, j'étais SDF, à la rue. J'étais sur Seclin, Armentières, j'allais souvent sur Lille. Je prenais le bus, le métro, j'étais mobile. Je parlais avec d'autres gens comme moi à la rue. J'allais souvent au café de Flandre. Mais la rue, c'est dur. Y a le froid. Vaut mieux éviter. C'est pas une vie. Mais ***je n'avais pas envie d'aller en centre d'hébergement****. Je suis pas trop sociable. Je vis un peu renfermé sur moi-même. C'est aussi peut-être à cause de la schizophrénie. »*

R. a grandi dans un **contexte familial difficile, Maltraité**. Il se souvient du soutien de ses frères, (un aîné et un jumeau). Après sa formation de CAP en imprimerie et son service militaire, il habite avec ses frères dans un appartement à Villeneuve-d'Ascq. Il a un emploi en imprimerie.

« (…) J'ai aussi fait de la prison. 5 ans entre 1980 et 1985. Pour avoir planté mon père. Il me tapait quand j'étais petit. Ma mère était folle elle aussi. Elle me maltraitait. En sortant de prison, j'ai habité à Saint Omer puis dans un foyer d'accueil et d'hébergement de 1985 à 1987. En 1987, j'ai habité un petit studio à Ronchin. »

Il est alors hospitalisé pour dépression. A cette époque, à l'âge de 30 ans, **R. est diagnostiqué schizophrène.** Il fait plusieurs séjours à l'hôpital et en dépit de conditions de vie extrêmement précaires, R. continuer de se soigner. Entre 2000 et 2009, R. occupe seul un logement locatif privé à Mons avant de se retrouver brutalement à la rue.

« Même à la rue, j'avais toujours sur moi mon ordonnance pour mon traitement. (…) En juin 2009, ***je me suis retrouvé à la rue parce que mon voisin me tapait dessus****. Je suis parti de mon logement. Et puis, c'était une fin de bail. Quand je suis parti de chez moi, j'ai d'abord été à Sainte Rita pendant 1 mois et demi. Puis, je suis sorti et j'ai été à Seclin. Je me rappelle, c'était le*

13 juillet 2009. C'était la fête du Hareng. Je dormais à côté de l'église à Seclin. J'y faisais la mendicité. »

R. fait l'objet d'une mesure de curatelle, mais il évoque avec amertume cette relation, teintée de condescendance voire de mépris. Chaque semaine, il reçoit 60 euros de son curateur, une somme qu'il estime suffisante pour manger.

« *Le curateur j'allais le voir et il disait 'Tiens, voilà le clochard !' Il était toujours impossible à contacter. Ça fait mal quand on entend ça.*»

A cette période, il fréquente régulièrement l'accueil de jour de l'ABEJ, à Lille. En 2010, R. est hospitalisé après une grave crise d'épilepsie.

« *C'est là qu'on a découvert mon problème de cœur et qu'on a décidé de m'opérer. Je suis resté 4 mois en cardio puis 7 mois à l'hôpital de convalescence.* ***L'association Un chez-soi d'abord est venu me voir à l'hôpital.*** *J'ai répondu à des questions de la psychologue. Au début, je ne les connaissais pas, donc je les ai envoyés promener. On est réfractaire au début, on se pose des questions.* »

Progressivement mis en confiance, R. adhère au projet et imagine avec l'équipe le logement qui lui conviendrait : «*A peine sorti de l'hôpital, j'ai intégré mon logement. La seule chose que je voulais, c'était un peu d'espace, une vue avec des arbres, donc je voulais un rez-de-chaussée.* »

L'arrivée dans le logement ne se fait pas sans difficulté. Il faut s'habituer, trouver sa marque et s'approprier peu à peu un nouvel environnement grâce au soutien et la disponibilité de l'équipe d'Un chez-soi d'abord.

« *Mon logement, il est dans une résidence privée. Moi je suis locataire. C'est une propriétaire qui me le loue. Quand je suis arrivé ici ça m'a fait drôle. C'était un changement de vie, de lieu. J'ai eu du mal à m'habituer. Au début, je partais du logement et je retournais à Seclin la journée.*
(…) Mais ils [l'équipe d'Un chez soi d'abord] se sont bien occupés de moi. Ils venaient me faire des courses, parce que j'avais du mal à marcher, me proposaient des activités. Ils sont plus à disposition des gens que mon curateur. Il y a une astreinte si on ne va pas bien. Mais j'ai jamais eu à appeler. »

En logement, une aide à domicile est mise en place et le maintien dans le soin est assuré. Le lien avec l'association se fait plus ténu au profit d'autres réseaux sociaux et amicaux de proximité. Il a toujours des relations avec ses frères. Grâce au programme, il s'est aussi fait une amie, qui habite Hellemmes. **L'isolement, la solitude reste cependant ce qui pèse le plus au quotidien,** alors R. met en place des stratagèmes pour concilier ses envies de sociabilité et ses efforts pour ne pas retomber dans des addictions, trop handicapantes.

« Le loyer est directement retiré de mon revenu. J'ai l'héritage de mon père et de ma mère. Et aujourd'hui j'ai le minimum vieillesse. 819 € par mois ».

« EN FEVRIER, ÇA FERA 5 ANS QUE JE SUIS ICI. DEPUIS QUE J'AI MON LOGEMENT, JE SUIS BIEN. »

A., 45 ans, bénéficiaire d'un « Chez Soi d'Abord »

A., occupe depuis cinq ans son logement obtenu grâce à « Un chez-soi d'abord » après plus de trois ans à la rue et un parcours très difficile marqué par le déracinement. C'est l'un des psychiatres de l'EPSM qui l'a orienté vers le programme. Aujourd'hui autonome, elle est prête pour mettre fin à l'accompagnement dont elle bénéficiait.
« J'ai tiré la bonne enveloppe et j'ai eu ce logement. J'avais eu deux choix mais quand j'ai vu celui-là j'ai eu le coup de cœur. J'ai tout à côté, même un marché. Alors maintenant, j'y suis j'y reste. (…) L'équipe d'un chez soi, ils venaient toutes les semaines avant, mais maintenant tous les 15 jours. Ils vont bientôt me laisser parce que je suis autonome. Aujourd'hui, je peux leur rendre la monnaie de leur pièce… c'est pour ça que j'ai accepté de témoigner… »

A. est née en Algérie le 30 décembre 1974.Elle a grandi à Lille. Sa tante l'a accueillie dès l'âge de 6 mois pour soigner l'eczéma dont elle est atteinte. A l'âge de 12 ans, elle a été percutée par une voiture. Elle suit quatre4 ans de rééducation, dont elle profite pour suivre une formation de monteur optique. A l'âge de 16 ans, son père la fait revenir en Algérie, elle y reste 12 ans.
« Je me suis mariée et j'ai donné naissance à une petite fille qui a 21 ans aujourd'hui. Après sept ans de mariage, je suis revenue en France en 2002. Je ne me plaisais plus en Algérie. J'ai dû laisser ma fille de 4 ans parce qu'au consulat on m'a dit que je ne pouvais pas la prendre. »

De retour en France, elle reste 10 ans sans papiers. Elle occupe des petits boulots à Lorient, puis rencontre un monsieur âgé dont elle va s'occuper 5 ans. Elle subit un choc émotionnel très fort à son décès, elle a 32 ans. *« J'ai été à la rue pendant trois ans à cause de la maladie. J'entendais des voix. Je suis devenue schizophrène. »*
« La première fois, quand j'ai été hospitalisée, je ne leur ai pas dit. Ils m'ont relâchée. Alors je suis revenue dans le Nord. Je n'ai pas recontacté ma tante. Je voulais voler de me propres ailes. Et c'est là que ***j'ai connu la rue pendant trois ans.*** *(…) J'ai rencontré le père de mon fils à la rue… (…) On dormait à l'hôtel quand il touchait ses sous. Ma grossesse, je l'ai vécue à l'hôtel. »*

Pendant sa grossesse, A. obtient le droit de séjour. Sa maladie est diagnostiquée. Son fils est placé à sa naissance, le temps que son père trouve un logement. A. retrouve son fils à l'âge de 6 mois, puis le récupère définitivement à l'âge de 3 ans. Aujourd'hui, A. est séparée et accueille régulièrement son fils dans son logement.

« Ça fait 5 ans aujourd'hui (…) J'accueille mon fils, ma famille, mes amis. Je suis autonome. Je peux faire ce que je veux. Je suis chez moi, je paye, je ne suis pas chez quelqu'un d'autre. ***Comme on dit, 'vaut mieux un petit chez soi qu'un grand chez les autres'.*** »

« JE PEUX LEUR DIRE : “SI MOI J’EN SUIS LA, POURQUOI TOI TU NE POURRAIS PAS ?” »

K., 23 ans, pair-aidant au collectif sdf de Lille

Au sein du collectif des sdf de Lille, les missions en tant que pair-aidant de K. sont variées : il gère les maraudes de l’association, valorise le travail de l’association à Lille et dans d’autres villes et récemment le suivi d’un relogement. Il a rencontré le collectif il y a deux ans, lorsqu’il était lui-même en difficulté.

K. est rapidement **devenu bénévole** en rejoignant l’association, comme beaucoup de membres du collectif, une immersion dans une démarche positive. Il devient **ensuite pair-aidant,** ce qui est contractualisé avec l’association sous forme de service civique. Il cherche aujourd’hui à faire reconnaître le statut de pair-aidant.

K. et le triporteur du collectif de sdf

K. a été placé en famille d’accueil lorsqu’il avait 4 ans. Après un retour compliqué chez dans sa famille, il a été orienté vers un foyer, puis a habité 6 mois dans un Foyer de Jeunes Travailleurs. K. n’a pas gardé beaucoup de liens avec sa famille. Son père est décédé, sa mère est malade, le dialogue est difficile.

« On était 7 en tout, 2 sœurs et trois frères et mes parents. En fait même les autres ils ont fait leur vie, on se voit plus trop. Sauf mon grand frère, on est très proches. Les autres ils ont vécu le foyer, mais pas la rue. »

K. a rencontré sa compagne au cours de son contrat en CUI pour l’association La Sauvegarde du Nord. A la fin de son contrat, ils ont emménagé ensemble *« elle était très possessive, jalouse, et un soir on faisait une soirée avec des potes et elle a pété un câble. **Je m’en souviens, il faisait moins 7 degrés quand elle m’a mis dehors**. Il faisait super froid. Je ne dormais pas, ou de temps en temps sur un banc (…), je ne pouvais pas rester sans rien faire c’était trop dur. J’ai appelé tout mon répertoire, beaucoup ne répondaient pas : on fait le tri comme ça. »*

Son frère l’a hébergé et mis en relation avec le président du **collectif des SDF de Lille** qu’il avait connu à l’Armée du Salut.

*« On a fait un premier entretien, c’était seulement pour prendre contact. Et puis **rapidement, on a trouvé un appartement.** J’avais déjà eu un chez moi avant, mais au début, disons la première semaine, je dormais super mal, je faisais des cauchemars de la rue. (…) Actuellement j’ai un studio. J’essaye de trouver un plus grand, parce que j’ai un chat. C’est ma petite femme, ça me détend beaucoup. Ça calme les chats, et puis ça sent quand on n’est pas bien. »*

« Je suis très reconnaissant d'être ici. ***J'étais très timide, renfermé et maintenant, ça va.*** *Ça me fait bizarre de venir travailler ici. Avant je venais pour mon suivi, mais je suis fier d'être leur collègue. En ce moment j'y repense souvent, ça me fait bizarre mais je suis vraiment heureux. Maintenant, j'essaye de faire reconnaître le travail de pair-aidant et de faire faire un certificat. »*

Selon lui, son expérience à la rue est une réelle plus-value dans son travail quotidien : « ***Je suis là pour donner mon expérience aux gens de la rue.*** *Après la rue, on n'a plus le moral, on pense qu'on va mourir, jusqu'à ce que tu tombes sur des gens qui t'aident. Moi j'ai la même expérience qu'eux : ils sont plus à l'écoute, ce n'est pas le même dialogue. Je ne remets pas en cause le travail des éducateurs, mais c'est une autre approche, moi je sais ce qu'ils disent.* ***Je peux leur dire : "si moi j'en suis là, pourquoi toi tu ne pourrais pas ?"*** *»*

Il mobilise également son expérience pour **sensibiliser d'autres personnes à la vie des personnes sans domicile** : « *Parce que la rue c'est un autre système, on n'est pas dans votre système, des gens qui ne sont pas à la rue.* ***Moi je veux montrer qu'on n'est pas à part.*** *Les gens ils croient qu'on ne sert à rien. Ça m'a bousculé moi, on a l'impression d'être des merdes.* ***C'est mon but : montrer qu'on est des gens normaux.*** *C'est ça que les gens ne comprennent pas. »*

K. se rappelle une expérience qui l'a particulièrement marqué: « *C'était un truc qui s'appelait « silence on parle », une asso de Grenoble. On pouvait soit choisir de chanter, de raconter des choses, ou alors de mimer. Personne d'autre n'a choisi de mimer, nous on l'a fait. Je crois que c'est ça qui a touché le plus, finalement. Je faisais la manche, et il y avait un collègue qui passait devant moi sans me regarder, puis il y avait notre vice-président qui passait et qui venait me parler. Et là, l'autre en voyant que quelqu'un venait me parler, venait aussi. Ça se terminait quand ils m'indiquaient le chemin. Tout ça en mime hein, mais ça marchait vraiment bien. Ça me fait plaisir de réussir à émouvoir les gens, c'est ça pour moi aussi qui est important. »*

K. souhaite aujourd'hui continuer à aider les personnes en difficulté, et poursuivre ses actions en tant que pair-aidant.
« *Actuellement je veux continuer à travailler sur le regard qu'on a sur les gens à la rue. Et puis avoir le justificatif pour le travail de pair-aidant. On travaille avec Grenoble pour ça. Mon contrat s'arrête en mars, c'est que 6 mois. Si je n'arrive pas à le renouveler ici, j'irais à Grenoble ou à Marseille. A Lille, ça ne se fait pas trop, je pense que je suis le seul, mais à Grenoble ils en ont 20 ! Mais je pars seulement si je n'ai pas d'avenir ici, moi je n'ai pas envie de quitter l'asso. »*

« JUSQU'A 18 ANS, ON T'ACCOMPAGNE A LA PREFECTURE, MAIS QUAND TU AS 18 ANS, TU DOIS Y ALLER TOUT SEUL »

Y. et B., 18 ans, logés grâce à la Boussole à Laon

Y. et B., originaires du Mali, ont été Mineurs Non Accompagnés (MNA). Depuis leurs 18 ans, ils sont logés grâce à la Boussole à Laon, depuis le début d'année 2019, en colocation, après un passage forcé à la rue au cours de leur parcours migratoire.

Y. est locataire du logement obtenu par l'intermédiaire de l'association La Boussole, alors que B. est logé en remplacement d'un autre jeune majeur en stage à Paris pendant quelques semaines et dans l'attente de l'obtention de son propre logement. Ils avaient été informés quelques semaines avant leur majorité de l'arrêt de la prise en charge de leur hébergement par l'aide sociale à l'enfance.

Des parcours pour mieux vivre

« On devait partir car on n'a pas d'argent et c'est la seule solution, il faut qu'on vienne gagner de l'argent pour aider nos familles. On veut vivre mieux. La France, c'est notre objectif pour l'instant, mais tout va dépendre des papiers. (…) Nous, on n'a pas le choix de réfléchir, il faut qu'on aide nos familles. »

Y. et B. ont pris la décision de partir seuls pour la France tout en conservant un lien avec leurs familles Y. garde le secret sur son parcours migratoire qui l'a fait passer par l'Algérie et l'Espagne avant d'arriver à Lille en 2016 où il a été pris en charge. « *c'est long !* ». B. est passé par le Maroc pour rejoindre l'Espagne puis Paris en seulement deux mois, en 2017.

Reconnus mineurs non accompagnés

Y. et B. sont arrivés en France à 15 ans. Ils ont alors été pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance. A Paris, B. a été pris en charge par la Croix Rouge. A Lille, la Cellule d'Evaluation et de Mise à l'Abri (EMA) s'est chargée de l'évaluation d'Y. qui a vécu un moment à Saint Quentin. Puis, tous deux ont été orientés vers l'hôtel de Chauny où intervient La Boussole.

Des formations pour travailler

Y. et B. sont aujourd'hui tous les deux en CAP après une année en parcours Compétences + visant à aider les élèves déscolarisés à reprendre une formation qualifiante et dans leur cas à avoir des cours de français. Y. est en CAP revêtement-applicateur à Soissons. Il prend tôt le train chaque matin entre Laon et Soissons, tandis que B. est dans un lycée proche en CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif.

« On a choisi nos formations. On est en première année et on a encore un an. Après on pourra travailler. Mais vu qu'on ne parle pas bien français, on n'a pas le même accès, on ne peut pas faire de bac pro, donc on prend des CAP qui sont plus faciles pour nous. En fait, on apprend les lois françaises, car on ne les connaît pas, donc on demande à la Boussole quand on ne sait pas. Ils nous disent comment faire, parce que pour les papiers par exemple, jusqu'à 18 ans on t'accompagne à la préfecture, mais quand tu as 18 ans, tu dois y aller tout seul. »

Y. et B. sont bénéficiaires de contrats jeunes majeurs qui leur permettent de payer leur loyer et leurs charges. **La Boussole a mis à disposition des meubles et financé la caution de leur logement, le premier mois de loyer et les charges d'installation** (assurance, électricité, gaz).

« *Et moi, **je veux construire ma vie à Laon ou en Picardie**, pas à Paris, à Lille ou je ne sais quoi, je veux rester ici.* » B.

« JE SUIS PRESSEE D'ARRIVER A L'EMPLOI ET EN PLUS JE VEUX PRENDRE MON AUTONOMIE »

E., 20 ans, en colocation

E., habite en colocation avec une autre jeune dans le cadre du dispositif Tremplins à Hénin-Beaumont. A la suite d'un premier entretien avec la responsable du dispositif Tremplins, accompagnée par sa « *tata* », la mère de sa famille d'accueil, qui la soutient, E. a rapidement visité l'appartement qu'elle occupe, un 70 m² meublé.

« *La coloc, je n'étais pas trop pour. Le logement à deux, ce n'est pas mon truc, mais bon je n'ai pas trop eu le choix. C'est compliqué parce qu'on n'est pas d'accord sur le ménage et tout, mais bon la semaine je suis à l'appartement elle n'est pas là* (sa colocataire est scolarisée et logée en IME la semaine, NDLR) *et le week-end je suis avec mon copain, alors ça va. Moi, ce que j'aurais préféré c'est d'être en coloc avec mon frère, mais bon.* »

K se souvient de son enfance en foyer puis en famille d'accueil, entre ses cinq ans et ses 19 ans.

« ***Je pense que j'ai commencé le foyer à l'âge de 5 ans, jusqu'à l'âge de 9 ans.*** *Ce n'était pas ça, je n'aimais pas ça du tout. Il y avait mes frères et sœurs avec moi, ils étaient plus petits et je les surprotégeais. Ma petite sœur ça l'a embêté, elle a du mal à grandir. (…)* ***Le mode de vie, comme ça en collectif ça ne m'allait pas****. Je n'aimais pas être avec pleins de personnes. Le foyer où j'étais il y avait plusieurs groupes. On était quand même une quinzaine par groupes, avec 7 groupes en tout. On était une centaine d'enfants, et je n'étais même pas dans le groupe de mon frère.* »

Ses difficultés à vivre dans un cadre collectif la conduisent à demander une place en famille d'accueil. «*Quand je suis partie, mes frères et sœurs m'ont tous suivis pour aller en famille d'accueil. (…) On a été dispersés. Moi, j'étais toute seule, et c'était largement mieux. Après* ***je suis tombée dans une bonne famille d'accueil aussi. Ça a duré de mes 9 à mes 18 ans.*** *(…) On était trois. Il y avait deux autres enfants placés. J'ai rencontré beaucoup d'enfants placés dans cette famille. Il y en a une qui est restée 6 ans, on était proche.* »

A sa majorité, E. **obtient un contrat jeune majeur**. Pour elle, c'est une aide importante qui lui permet de poursuivre ses projets professionnels et personnels. Elle a démarré le lycée à Wingles et choisi une filière ST2S Santé et Social. Elle est restée dans sa famille d'accueil. Après avoir obtenu son diplôme, E. se sent prête pour prendre son indépendance, à presque 19 ans.

« *J'ai tout eu d'un coup : le permis, ensuite j'ai eu ma voiture que j'ai achetée en faisant des économies. J'ai eu le bac en juillet, et puis l'appartement la semaine d'après.*

Je commençais un peu à en avoir marre des règles de vie. Et puis l'autre fille avec qui j'avais des liens elle est partie, elle a sa vie. Du coup je me suis retrouvée avec des plus petites, donc c'était différent. »

Cela fait maintenant un an qu'E. occupe son appartement. Elle pense pouvoir continuer jusqu'à ses 21 ans. E. **est devenue rapidement très autonome dans ses démarches**. E. raconte qu'elle effectuait déjà des tâches du quotidien dans sa famille d'accueil. *« Aider pour le ménage, je le faisais déjà tous les lundis. Après la cuisine pas tellement, pour moi c'était nouveau mais bon je m'en sors quand même. La première fois que je suis allée retirer de l'essence avec Mme G. ça m'a fait bizarre aussi. Et pour le budget ça va, maintenant je gère avec la banque, je sais combien je dépense pour les courses et tout, ça va. Les APL ça va directement à l'association. »*

E. échange régulièrement avec sa responsable au sujet de ses projets professionnels, et de sa prochaine sortie du dispositif Tremplins. En effet, à la fin du contrat jeune majeur, elle devra trouver un appartement. Mme G. et elle ont entamé des démarches pour demander un logement social. Au centre de ses projets, la famille d'E. tient une place importante. Elle voit régulièrement son père et ses sœurs, et elle souhaite vivement faire perdurer ce lien.

« Là je suis en intérim à Amazon. J'avais commencé un BTS coiffure cette année mais ça me plaisait pas du tout, j'ai préféré partir. Du coup maintenant j'ai un salaire. J'alterne une semaine le matin et l'autre l'après-midi, c'est mon premier travail. Et j'ai trouvé du covoiturage pour aller travailler. Je suis qu'avec des personnes qui ont entre 30 et 40 ans, ça change. (…) ***J'étais en train de réfléchir à un concours. Il y avait le métier de travail familial qui me plaisait, pour aller aider les familles comme la mienne, pour l'éducation des enfants****. (…)* ***Je suis pressée d'arriver à l'emploi et je veux prendre mon autonomie****. J'aimerais emménager avec mon copain. J'avais dit que je partirai vers août, septembre. Je suis obligée de toute façon, je vais avoir 21 ans. »*

« JE REDONNE UN PEU DE L'AIDE QUE J'AI REÇUE AU DEBUT »

S., 23 ans, en logement à Valenciennes

S. est locataire d'un appartement de type T2 pour 500 euros par mois à Valenciennes. Ancien Mineur Non Accompagné, arménien, est soutenu par la Sauvegarde du Nord depuis sa sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance.
Ggrand passionné de boxe, S. est arrivé en France en 2014, car il souhaitait percer dans la boxe et ne pouvait le faire en Arménie pour des raisons politiques. Passé par la République Tchèque, il est d'abord arrivé à Anvers en Belgique grâce à des amis de sa famille, puis à Lille avant à Valenciennes. Mineur, il avait le statut de MNA.

« Je suis arrivé ici à 17 ans. J'ai d'abord passé 4 nuits à l'hôtel de Lille. Je voulais faire une demande d'asile, mais j'étais mineur. (…) On m'a ramené dans un foyer du Service d'accueil immédiat ici à Valenciennes. Je suis resté six mois au foyer du Service d'accueil immédiat. J'ai appris le français directement au foyer. Je parlais anglais pour me faire comprendre, alors que je ne parle même pas vraiment anglais. Après, on m'a amené à Point d'Ancre, la maison d'accueil, et j'y suis resté 9 mois »

S. a bénéficié d'une aide pour l'accès au logement d'abord en colocation avec un adolescent d'origine albanaise. Puis, il trouve un logement de façon autonome en décembre 2017. Il **a obtenu un logement seul** grâce à l'association Claire Morandat. Pendant ce temps, il a réussi un CAP cuisine, puis a dû arrêter son apprentissage en BEP en raison la perte de son contrat d'apprentissage.

« J'ai commencé un BEP de 2 ans. J'avais un contrat d'apprentissage en restauration. J'étais cuisinier. Je faisais 30 km pour aller et 30 km pour revenir. Je marchais 30 minutes à pied pour faire l'aller-retour. Je rentrais pour mon club de boxe et je rentrais chez moi qu'à 22h. »

S. a quitté son poste après un conflit avec le fils du patron. Il a tenté une médiation, mais l'employeur s'est plaint et le Département a donné 3 mois à S. pour changer d'attitude.
***« Mais finalement après seulement un mois, on m'a dit que je devais sortir et partir du foyer**. »*

Après avoir passé une nuit en hébergement d'urgence avec le 115, son employeur lui propose un studio au-dessus du kébab. Il fait des économies, s'achète une voiture. Suite à une proposition d'engagement comme boxeur professionnel, il part pour l'Allemagne, mais sur place, rien.
« Je suis resté 4 mois chez un ami qui m'a aidé. J'avais vendu ma voiture pour gagner de l'argent. J'ai fait de la boxe à Berlin, je faisais des compétitions avec le drapeau de la France. »
Quand on lui propose de l'aider à faire une demande d'asile en Allemagne, il préfère revenir.
«J'avais déjà une carte de séjour en France. Ça voulait dire que j'écrasais mon histoire en France, donc je suis parti pour retourner en France. »

De retour, il retrouve des petits boulots dans des kebabs. Il obtient un diplôme en sécurité incendie avec la Mission Locale de Valenciennes. Il travaille en tant qu'agent de sécurité, mais perd la mission pour une histoire de bagarre.

A la recherche d'un emploi, **S. accueille une famille d'arméniens à la rue** : deux parents, un enfant majeur et deux enfants mineurs. Ils vivent à six dans le logement de 40m².

*« J'héberge cette famille d'Arméniens, mais je ne peux pas faire autrement, ils n'ont pas d'endroit où dormir en attendant leurs papiers, donc **je redonne un peu de l'aide que j'ai reçue au début.** »*

« J'AI EU LES BONNES PERSONNES QUI M'ONT ACCOMPAGNEES, ET EN REMERCIEMENT ET POUR MA FIERTE, JE NE RETOMBERAI PAS. JE NE VEUX PLUS REVIVRE ÇA. »

M. 43 ans, locataire du parc social après un logement passerelle de l'ARIPPS

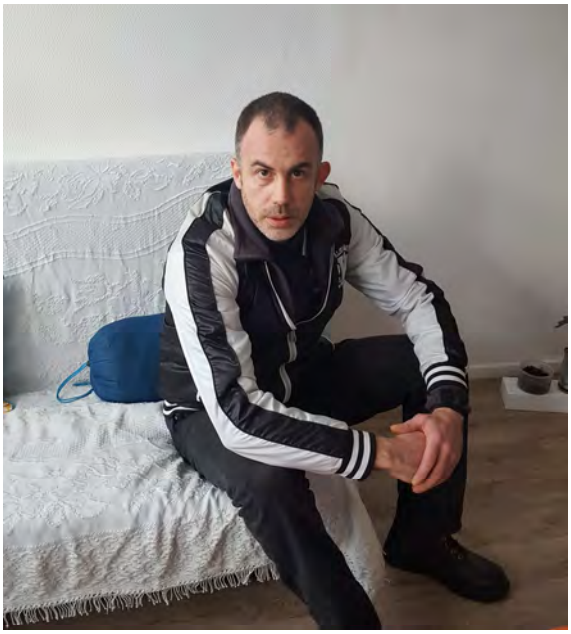

A sa sortie de prison, M. est accompagné par l'ARIPPS. Il vit seul dans un logement social du bailleur Partenord depuis avril 2018. Il est à jour de son loyer qu'il paye grâce aux APL et à ses droits de chômage acquis par l'accumulation de petits boulots en tant que boucher.
M. reconnaît aujourd'hui, un réel problème d'alcoolisme, qui explique les difficultés l'ayant mené à être incarcéré à trois reprises entre 2009 et 2015. Depuis sa sortie, il est sevré.

M., est originaire de Maubeuge. Son enfance n'a pas été simple et lui laisse des traces indélébiles. Après une période d'inceste et de violences conjugales, il est éloigné de son père à quatre ans. Sa mère quitte alors le foyer. Elle a trois autres enfants avec son second mari. Son père, qu'il n'a pas vu depuis ses 4 ans, décède quand il a 12 ans. Il souffrait d'alcoolisme. Son beau-père décède quand il a 16 ans. Il souffrait d'alcoolisme. Sa mère se remarie pour la troisième fois. A l'âge de 15 ans M. va lui aussi commencer à boire. L'alcool s'est installé peu à peu dans sa vie. Il a la vocation d'être boucher et réussi son CAP en boucherie, puis son brevet professionnel après une période d'apprentissage.

« Dès que j'ai mis le pied dans la vie active, j'ai eu des problèmes d'alcool. Un mec m'a formé sur tout en boucherie, mais il m'a aussi formé à la boisson à partir de 15 ans. »

M. travaille entant que boucher. Il effectue ensuite son service militaire à Marseille. Il travaille pendant deux ans en restauration auprès des marins-pompiers, puis des officiers mariniers. L'alcool devient une habitude destructrice. Sa mère réprouve son alcoolisme, il s'éloigne et s'installe à Marseille après son service militaire. Pendant cinq ans, il travaillera à Marseille, et l'alcool continuera de le ronger. Il rencontre alors une femme avec qui il vivra pendant un an.

« Ici on est remonté une fois. J'ai bu et j'ai pété un câble à un repas de famille. Ma mère m'a dit que j'étais malade et m'a demandé de faire une cure. »

Cette première cure est un échec et entre temps, sa copine rompt. M. continue alors de boire et de travailler. Sa mère coupe les ponts, il doit alors quitter son foyer. Il connaît une première période de rue, puis d'hébergement en CHRS pendant un mois, puis en intermédiation locative, mais dans un logement qu'il juge indécent.

« *En 2007, j'ai dormi 15 jours à la rue, près d'une mare où je faisais ma toilette avant d'aller au bureau. C'est mon patron à Auchan qui m'a convoqué quand il a su pour ma situation. J'ai alors été dirigé par l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) vers l'association Accueil & Promotion.* »

De 2007 à 2009, M. enchaîne les petits boulots et les périodes de chômage. En 2009, il passe pour la première fois devant le procureur pour conduite en état d'ébriété. Quelques mois plus tard, il est de nouveau arrêt puis condamné, incarcéré 4 mois. En 2011 puis en 2013, la même histoire se répète. En 2015, il arrête alors l'alcool. Cela fait huit ans qu'il occupe son studio indécent, qu'il a retrouvé à chaque sortie d'incarcération.

« J*'avais trouvé un travail en tant que remplaçant et on devait me prendre en CDI car je faisais du bon boulot. J'étais content car j'allais me casser de mon taudis* ».

Après 2 ans d'abstinence, il reprend la boisson. Une altercation avec un voisin et sa propriétaire le conduit de nouveau en prison. Mais cette fois ci, il perd son studio.

« *La prison, ça ne m'a pas vraiment marqué… Ouais, les gens vous frappent, mais je n'allais pas en promenade pour ça. Mais j'avais du travail en atelier ou en cuisine. On était payé 8 euros par jour. Je mangeais les gamelles même si ce n'était pas bon. Je pouvais mettre un peu d'argent de côté et je m'achetais mon tabac de temps en temps.* »

Sur sollicitation d'une conseillère pénitentiaire, il rencontre pour la première fois une intervenante de l'ARIPPS et un conseiller du 115. Il prévoit à sa sortie d'être hébergé chez un ancien codétenu. Mais comme la colocation se passe mal et le 115 n'a plus de place, M. décide de recontacter l'ARIPPS pour quitter les lieux. Après quelques semaines, il intègre un logement proposé par l'ARIPPS.

« *J'ai eu la chance d'être seul pendant 9 mois, mais j'ai repris l'alcool et j'ai eu une altercation. L'ARIPPS m'a quand même laissé une deuxième chance et j'ai fait une cure de trois semaines pour tout arrêter.*»

Totalement sobre depuis le 28 décembre 2017, suivi par son médecin traitant pour son anxiété, il recherche actuellement un emploi et est soutenu par Pôle emploi. En mars 2018, sa demande de logement social a été acceptée par Partenord Habitat grâce à la confiance établie par les équipes de l'association et du bailleur. En avril 2018, M. entre dans son logement dans lequel il vit et apprécie vivre, bien que le quartier des Provinces Françaises ne lui plaise pas réellement. Il entretient son logement et est à jour de son loyer. Il projette à terme d'ouvrir sa propre boucherie.

Fier de s'en être sorti, il conclut :
« J'ai eu les bonnes personnes qui m'ont accompagnées et en remerciement et pour ma fierté, je ne retomberai pas. Je ne veux plus revivre ça. »

« ON FAIT COMME SI RIEN NE S'ETAIT PASSE »

R., 38 ans, soutenu par Soliha pour son maintien en logement social à Douai

R., 38 ans, occupe aujourd'hui un logement social après un long passage à la rue. Il a obtenu en juin 2018 un deux-pièces de 45 m² avec un loyer de 306 euros du parc social de Partenord Habitat. Aujourd'hui, il est accompagné pour son maintien dans le logement. Soliha le soutient pour prévenir son expulsion.

R. est originaire de Denain. Il passe de nombreuses années à la rue. L'hiver 2017 bénéficie d'une place dans le foyer de veille hivernale. Entre novembre 2017 et mars 2018, **il est accueilli et accompagné par les équipes de Soliha Douaisis**, notamment pour sa demande de logement social.

L'équipe sociale de Soliha Douaisis accompagne R. et les autres résidents du foyer dans l'ensemble des démarches pour accéder à leurs droits : mettre à jour leurs papiers administratifs (carte d'identité, carte vitale,...) déclaration fiscale, ouverture des droits RSA, inscription auprès du FSL, etc.).

« Via le foyer, on est allé voir le CCAS... Ils m'ont aiguillé direct. A chaque fois que j'avais un problème, ils m'aidaient... Ils m'ont aidé pour faire ma carte d'identité, ma carte vitale, ouvrir un compte en banque... (...) ***C'était une priorité le logement****. (...) Et un jour, on a eu la bonne nouvelle ! Ils m'ont fait visiter un appartement pas loin du foyer, et j'ai dit oui bien sûr.*
(...) Soliha m'a donné quasiment tous mes meubles : le frigo, le micro-onde, la gazinière, la table, le lit, tout ! Ils m'ont accompagné dans un entrepôt et j'ai choisi. Je n'aurais jamais pu me meubler sans ça. ***Ils m'ont tellement aidé.***
Je vivote encore au jour le jour, mais je me dis que j'ai de la chance. Faire toutes les démarches pour avoir un logement, ce n'est pas facile... Il faut connaître nos droits...»

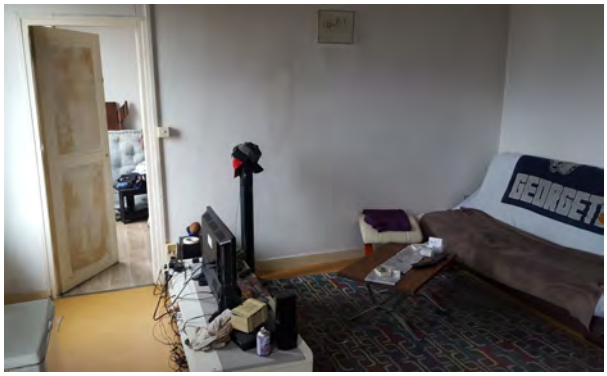

Le logement de R.

R. connaît une enfance et une adolescence sans problème notable. Il a été élevé par ses deux parents avec ses deux grandes sœurs et son petit frère. Son père travaillait en tant qu'agent d'entretien et sa mère était femme au foyer. Il conserve des liens durables avec sa famille. Ayant obtenu plusieurs formations qualifiantes dans le domaine électrique et souhaitant être indépendant, il intègre un foyer de jeune travailleur (FJT) vers 18/19 ans à Valenciennes. Il vivra pendant trois ans dans le FJT.

« Je faisais une formation en électricité, j'ai eu le certificat de câblage électrique. J'ai fait plusieurs autres formations pour payer le loyer en foyer. Je devais tout le temps être actif pour pouvoir toucher de l'argent, donc j'ai fait plein de formations qui ne me plaisaient pas forcément, mais il fallait le faire. Il fallait que je sois actif. Puis je suis revenu chez mes parents vers 22 ans. »

Alternant les petits boulots en intérim et les périodes de chômage, jusqu'à ce qu'il épuise ses droits et tombe au RSA, c'est **le choc du décès brutal de sa mère le conduit par étapes à la rue.**

« Quand c'est votre mère qui meurt sans maladie ni rien, c'est dur de s'en remettre. On ne s'en remet pas. Mon père lui a fait son deuil, mais moi ça a été le début des galères. »
R. est très affecté quand son père vend leur logement, « le cocon familial » pour repartir sur ses terres natales. Sans domicile, il fait appel au 115 qui l'oriente vers un logement en maison relais dans lequel il va habiter 4 ans ½. Des dettes l'obligent à quitter son logement.

« (…) ***La rue, quand on y rentre, c'est difficile d'en sortir.*** *Je n'avais plus trop de solution. (…) J'ai finalement trouvé une caravane dans un coin perdu.* ***C'était la première fois que je dormais dehors, et j'ai vécu pendant environ un an dans cette caravane.***
Quand j'étais à la rue, mes proches n'ont rien fait. Ils étaient au courant, mais n'ont rien fait. Je ne leur en veux pas et on se parle encore. On fait comme si rien ne s'était passé. C'est fou quand même que ce soit vos amis qui vous hébergent et pas votre famille. Mais il faut bien se démerder. »»

R. a été domicilié chez sa sœur, puis au CCAS de Douai, ce qui lui permet de recevoir le RSA. Au total, il reste 18 mois sans domicile, en préférant sa caravane aux centres d'urgence. Mais des problèmes de santé entraînent plusieurs séjours à l'hôpital pour des pancréatites dues à l'alcool… Aujourd'hui, il n'est plus dépendant de l'alcool ou de la drogue. Toutefois, ses problèmes de santé l'empêchent de reprendre un travail.

« Je prends du Subutex depuis 10 ans. J'ai arrêté la drogue car ça devenait dangereux. (…)Ici, c'est Los Angeles, il y a de tout … La tentation est 'tout le temps'… Mais je ne retomberai pas. Et dès que je peux le dire à un jeune qui débute dans la drogue, je lui explique : au début, on en prend pour être bien et après t'en prends pour pas être mal… Maintenant, je veux rester dans ce logement.

Alors qu'il fréquente l'accueil de jour, une place d'hébergement temporaire lui est proposée.
« *C'était un foyer Soliha. Je l'ai connu par une personne bénévole de l'accueil de jour où j'allais.* ***Au foyer de Soliha, j'y suis resté pendant la veille hivernale de novembre à mars.*** *Au début, j'étais en retrait, puis je me suis familiarisé avec les gens, et au final on est devenu amis. On mangeait bien, mieux que maintenant que je suis seul (rires)… On avait une petite chambre à 5 et il y avait un dortoir pour les 17 autres SDF. Ça faisait un peu colonie de vacances. C'était la bonne ambiance. Il y a des moments où on rigolait bien… Même si on galérait, c'était drôle. (…) Je me suis fait de vrais amis, des gens qui ne me connaissaient pas depuis 6 mois et qui m'ont proposé de venir chez eux dès qu'ils ont eu un logement. C'est incroyable, car mes proches ne m'aidaient pas.* »

Aujourd'hui, son équilibre budgétaire reste fragile car part il reste redevable de dettes contractées auprès de la CAF des années auparavant mais aussi en raison d'un décalage décalage de la reconduction de son dossier CAF, entre janvier et août 2018.Privé de l'APL , en raison du. Il a accumulé une dette à 3200 euros auprès du bailleur, qui a déclenché l'ouverture d'une procédure d'expulsion de son logement.
Il n'a pas voulu alerté Soliha Douaisis, qui a été informé de la situation par le Département du Nord. Depuis, un accompagnement par Soliha dans le cadre d'une procédure de prévention contre les expulsions locatives, a repris avec une aide du FSL maintien. R. attend la décision concernant la reconduction de l'apurement de ses dettes et espère bénéficier des prochains travaux de réhabilitation de son logement.

« ***J'ai des cicatrices dans ma vie, et quand je pense à mon histoire, je me dis qu'on peut basculer vite fait bien fait. C'est juste un enchainement de mauvaises idées.*** »

« J'ETAIS PRET A DORMIR DANS MA VOITURE S'IL LE FALLAIT. »

M. 71 ans, a évité la perte de domicile pour expulsion, il a bénéficié d'une médiation avec le GRAAL, après orientation par la CCAPEX

Menacé d'expulsion, l'intervention du GRAAL a permis à M. de se reloger en mars 2018 dans le parc social en lui évitant de perdre son domicile. M. a été orienté par la CCAPEX vers le dispositif de médiation alors qu'il avait été assigné par son propriétaire privé pour impayés de loyer et qu'il était en attente de jugement. Sa situation est désormais totalement apurée.
Il habite un grand deux pièces avec un double séjour dans le parc social où il résidait depuis plus de 15 ans. Le loyer s'élève à 450€/mois, tandis que M. bénéficie d'une petite retraite de 830€ /mois après une carrière de chef cuisinier à Armentières et à l'international. M. a installé quelques meubles de son ancienne maison, mais il a donné le reste à Emmaüs : *« je n'ai pas besoin de beaucoup plus ici »*.

Son logement est aussi plus adapté à une mobilité de plus en plus réduite : *« Avant, c'était une maison à étage et j'avais aussi de plus en plus de mal à monter les escaliers. Ici, il y a un ascenseur et ils vont remplacer la baignoire par une douche. «*
« J'habitais cette maison depuis 15 ans. L'ancienne propriétaire est morte et ce sont ses filles qui ont repris. Je continuais à leur payer le loyer. Et puis je ne sais pas ce qu'il s'est passé, mais elles se sont disputées et ont décidé de vendre. C'est là que le propriétaire a changé. Le type voulait vendre. Il voulait que je parte. Moi je payais, depuis toujours, seulement 400€ de loyer et je ne voulais pas partir. Pas comme ça. Alors on s'est engueulé et j'ai arrêté de payer le loyer. »

En réalité, M. connaît, à cette période, d'autres difficultés : une diminution importante de ses ressources à son passage à la retraite et des problèmes de vue l'empêchent de mener et veiller aux démarches administratives nécessaires. Outre une dette de loyer, il contracte ainsi une dette auprès de son nouveau fournisseur d'énergie qui lui avait signé un changement de contrat sans que M. ne prenne bien conscience des frais que cela allait engager. Non prélevé, il oublie de payer. Lors de l'orientation, sa dette s'élève à près de 5000€.

« J'ai eu des problèmes avec mon propriétaire et voilà. J'étais prêt à dormir dans ma voiture s'il le fallait. Et c'est là que le GRAAL est arrivé. J., elle a fait tout un dossier. »

L'**accompagnement global** dont bénéficie M. dépasse l'**apurement de sa dette** et la recherche d'un **nouveau logement**, il vise aussi à assainir **la situation budgétaire** par l'ouverture des droits et de réduction des factures courantes. *« Elle s'est occupée de ma banque. Elle m'a fait avoir des tas de trucs, une nouvelle mutuelle, alors que j'avais supprimé la précédente parce qu'elle était trop chère, etc. Elle m'a sorti de la merde autrement dit. »*

M. tient à évoquer la première partie de sa vie consacrée à sa foi. Jeune, il est entré dans les ordres en tant que moine bénédictin, une période au cours de laquelle il a eu l'occasion de déjeuner régulièrement aux côtés de l'Abbé Pierre, au réfectoire de son Abbaye. Évoquant les difficultés de logement de nombreux ménages en France, il se souvient : *« **Aujourd'hui, le pauvre Abbé, il se retournerait dans sa tombe. C'était un homme profondément gentil et doux, mais aussi franc. Et il ne se laissait pas faire.** Il était reconnu l'Abbé Pierre. Un jour, sans prévenir, un hélicoptère a débarqué à l'Abbaye. C'était Mitterrand qui venait le voir. »*

« C'ETAIT LE GRAND CHANGEMENT D'ARRIVER DANS LA MAISON. C'ETAIT UN PETIT MIRACLE. »

S., 34 ans et C., 36 ans, parents de six enfants logés dans le logement passerelle AGIR

S. et son mari C., originaires de Roumanie, ont occupé différents bidonvilles dans la région lilloise avant d'habiter ce logement. A la suite de leur expulsion par la police d'un terrain à Croix, l'association leur propose de s'installer sur le terrain de l'église.
S. se souvient de sa rencontre avec les paroissiens :

« C'était un dimanche, avec tous les enfants. Notre aînée ne savait pas très bien le français, mais elle savait expliquer. Elle a dit qu'on n'avait pas le choix, on a été expulsés du terrain. Après, tout le monde a pleuré. ***Tout le monde était d'accord pour nous aider, je n'oublierai jamais ce moment. On a passé deux semaines dans la pièce de l'église en attendant le mobil-home.*** *C'était le rêve. Toute la paroisse nous a aidés, on a eu un matelas, de la vaisselle, des habits, des couvertures.*

Le mobil-home est arrivé*, et là ils ont installé le gaz et l'électricité, l'eau. C'était un 30m² pour tous les six. Et puis mon frère est arrivé et on l'a pris avec nous.* ***On est resté un an et huit mois. On était tellement bien, c'était comme à la maison****. On avait trois chambres, et la caravane pour les deux grandes. »*

Les bénévoles de l'association ont accompagné le couple dans différentes démarches : inscription à l'école pour les enfants, démarches administratives, recherche d'emploi, permis de conduire, apprentissage du français à raison de quatre séances de 2 heures chaque semaine.
« Le plus dur, c'était d'apprendre bien le français, et les papiers j'ai encore beaucoup de difficultés. C. a travaillé aux Restos du cœur. Il a fait du maraîchage et de l'horticulture. Il a commencé le 2 septembre 2014, je m'en souviens parce qu'il commençait le travail, les enfants allaient à l'école et moi j'ai accouché ! »

Le béguinage de la Fraternité

ASSOCIATION GENEROSITE INSERTION REFUGIES:
En 2013, l'association AGIR est créée à l'initiative du prêtre de la paroisse de la Trinité, à Hem. D'importants financements sont réunis avec un legs de 120 000 euros et 15 000 euros de la Fondation Abbé Pierre. Ce budget permet d'engager la rénovation de l'ancien logement paroissial, qui devient « le béguinage de la fraternité ». Avec le chantier, l'association met en place un accompagnement social et professionnel pour des personnes qu'elles accompagnent et en quelques mois produit deux logements passerelles, en restructurant la maison.

C. a participé à la réhabilitation de son immeuble d'habitation: démolition, isolation extérieure et intérieure, cloisons, plâtrerie, peinture, parquet. Depuis, C. a travaillé dans le bâtiment, après des contrats en insertion et les Restos du cœur. S. a travaillé pour plusieurs employeurs. Aujourd'hui elle est employée de maison. « *Le ménage, dans une grande maison, c'était difficile, mais c'était mon rêve, j'aime le faire.* »

Une fois les travaux terminés, S. et C. ont emménagé en octobre 2015.

« Après c'était le grand changement d'arriver dans la maison. C'était un petit miracle. *Les enfants ont trouvé leurs chambres, ils étaient plus avec nous. C'est les plus belles années de ma vie. Là on est très bien, les enfants ont de bonnes notes, c'est un peu compliqué pour trouver du travail mais on va trouver. Je m'y connais dans beaucoup de domaines.* »

Le couple occupe une logement en rez-de-chaussée de 93m². Pour le loyer et les charges du logement, le couple verse 100€ en complément des APL. **Après cinq ans dans le logement, les membres de la famille projettent de s'installer dans leur propre logement.** Ils voudraient trouver un logement à proximité pour préserver les liens affectifs créés avec les bénévoles.

« On a fait une demande de logement social. ***On va prendre les choses en main comme tous les français, comme tout le monde. Dès qu'on a la possibilité de partir, on le fait, mais on attend d'être bien prêt. Il faut qu'on retrouve du travail aussi****. Ma grande fille cherche une professionnalisation pour être apprentie coiffeuse. Pour moi, je veux bien faire n'importe quoi, sauf aide-soignante, c'est trop dur.* »

S. et C. ont quitté la Roumanie pour des raisons économiques. Ils vivaient dans une cabane sans gagner suffisamment d'argent pour s'en sortir. Leurs enfants ne pouvaient pas aller à l'école en Roumanie, car ils ne pouvaient pas payer. Alors, C. a décidé de suivre un ami qui allait travailler à Lille. Ils sont arrivés en 2009, à proximité de Fort-de-Mons.

« *On est resté un an là-bas, mais tous les trois quatre mois on était sorti du terrain. La police ne nous laissait pas prendre nos affaires. A un moment je suis retournée en Roumanie parce que j'étais enceinte et que je ne savais pas comment ça se passait ici, je parlais pas du tout français, je pensais que je n'allais rien pouvoir expliquer. Je ne savais pas qu'il y avait des traducteurs.* »

La famille est obligée de changer de commune plusieurs fois entre 2009 et 2014 : Fort de Mons, Fives, Porte d'Arras. Le pire souvenir de S., un terrain immense, avec 300 à 400 cabanes. Ils ont occupé une cabane pendant une trentaine de mois.
« Il y avait de la saleté là-bas, des rats. C'était la misère, il n'y avait pas d'eau. Après on a été à Croix, et là on avait une caravane. Au bout d'un mois la police a écrasé la caravane*. Ils nous ont même pas laissé prendre les couches du petit, simplement les papiers. C'était toujours pareil quand on se faisait expulser, on pouvait pas prendre nos habits. C'était à quatre heures du matin…* »

Aujourd'hui, C. apporte son aide à ses nouveaux voisins, une famille arrivée elle aussi de Roumanie. « *Les nouveaux voisins je les aide par rapport à la traduction tout ça. Je leur explique comment ils doivent faire, comment faire pour mettre son fils à l'école, à la garderie.* »

« LA PREMIERE ANNEE, LE PLUS DIFFICILE, C'ETAIT LA LANGUE. MAIS CE QUI ETAIT BIEN, C'EST QU'ON SE SENTAIT EN PAIX, EN SECURITE. »

R. et B., réfugies irakiens soutenus par l'association AGIR

R. et B. et leurs enfants chez des amis

R. et B. se sont réfugiés en France en 2015, quelques mois après leur fuite de Karakoch, en Irak, chassés par les attaques de Daech. Ils ont été accueillis par l'association AGIR dans un logement du béguinage de la Fraternité.

B. et R. se souviennent de leur fuite…

« En Irak, il y avait Daesh qui est venu dans une ville à 30 minutes de chez nous.
***On a entendu que Daesh allait venir,** et qu'ils donnaient trois possibilités pour les chrétiens. Soit on rentre dans l'Etat islamique, soit on donne les filles, soit on les paye mais on ne savait pas combien.*
***En une soirée, on est parti, tous les chrétiens de la ville, en laissant nos affaires là-bas.** (…) Et **on s'est retrouvé entre le Kurdistan et Daesh, ils tiraient, et nous on était au milieu. J'ai eu très peur**. (..) **Après, on a réussi à rentrer dans Erbil** (ville du Kurdistan Irakien, NDLR), et on dormait sur le jardin d'une église avec d'autres familles. Après quelqu'un nous a laissé sa maison. On était 4-5 familles dans la maison, on est resté un mois et c'était très dur. Après on a trouvé des chambres dans un immeuble de bureau. C'était quelqu'un de très riche qui prêtait son immeuble pour les gens qui avaient dû partir de chez eux. Nous on a eu de la chance, parce qu'à ce moment-là il y en avait encore qui était dans le jardin de l'église. »*

*« **Pendant ce temps-là, ma tante qui habite en France nous a préparé le visa pour venir**. Elle était à Tourcoing, elle est venue en France parce que son mari est mort et que sa fille a été blessée dans un attentat à Bagdad. Le visa a été prêt en un mois. »*

Lorsqu'ils quittent l'Irak, R. est enceinte de leur premier enfant. *« R. était enceinte quand on a pris l'avion. On nous a arrêté à la douane, ils ont failli ne pas nous laisser passer parce qu'elle était à 8 mois de grossesse. Heureusement la*

dame de la douane était trop endormie, elle n'a pas bien vu. ***On est arrivé le 18 août 2015 en France, et notre fille est née le 10 octobre****. (…)*
On a fait qu'une nuit chez la tante avec le bébé, et ***après on a emménagé ! Tout était prêt quand on est arrivé****. »*

« (…) On ne connaissait pas un mot de français. ***La première année, le plus difficile, c'était la langue. Mais ce qui était bien, c'est qu'on se sentait en paix, en sécurité*** *par rapport à l'Irak. Il y avait des petites brouilles avec les voisins, des bruits… Mais on travaillait ensemble avec le voisin et on se voit même après être partis.*
C'est toujours grâce à l'asso, c'est grâce à eux qu'on en est arrivé jusque-là. »

Après plusieurs années au béguinage, R. et B. ont emménagé dans un logement à deux pas de la paroisse. Le couple a d'abord effectué une demande de logement social, mais les deux propositions ne correspondaient pas aux besoins du ménage. Alors, **en 2018, le couple a trouvé un logement grâce à l'un des paroissiens, à Hem, juste à côté de leur ancien logement.**

Le couple se projette en France, même si pour R. il est difficile d'être éloigné de sa famille :

« Moi j'ai de la famille éclatée dans le monde. En Suède, en Allemagne, en Grèce, en Australie, en France et en Irak. Des fois je me dis que j'aimerais bien rentrer en Irak. (…). Mais j'aime la France parce qu'il y a du monde autour de nous, ça fait du bien. Les gens de la paroisse, c'est notre deuxième famille. »

B. aime la France. Il se sent mieux en France et il trouve qu'il y a plus d'avenir. *« Là on a le titre de séjour pour 10 ans. On est réfugiés politiques. Pour les enfants, je pense que c'est mieux qu'on reste. Ils sont nés en France. »*

AGIR soutient encore financièrement le couple, le temps que R. finisse ses études pour devenir professeure de mathématiques.
« Je fais une fac de mathématiques. J'étais arrivée au Bac+3 en Irak, j'avais la mention bien, mais je n'ai pas pu terminer ma licence. »

B. lui, a décroché une promesse d'embauche. *« J'ai fait une semaine sur une mission d'intérim, et je fais du CESU dans les jardins. Là normalement, j'ai une proposition de travail de 3 mois comme préparateur de commande dans un entrepôt en intérim. »*

PERSPECTIVES

La période d'instabilité traversée depuis les dernières semaines de 2018 met en débat la question des inégalités, celle des richesses en particulier. Dans ce contexte, il est important de reconnaître qu'il est possible de faire autrement.

Faire autrement, c'est **privilégier l'accès direct au logement** en adaptant l'accompagnement à la situation des personnes. Dans le contexte de la mise en œuvre de la **politique du « logement d'abord »**, les récits présentés précédemment nous montrent qu'il est possible de collaborer pour réduire le nombre de personnes sans domicile. Cela nécessite des changements de pratiques, plus de fluidité dans l'hébergement, davantage d'attributions dans le parc social pour les ménages prioritaires, plus de logements adaptés …

Faire autrement, aussi construire davantage et **développer une offre abordable et de qualité**, garantie d'une politique de logement pour tous. La promotion d'une offre très sociale reste indispensable dans une région où un ménage sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Faire autrement, ce serait entre autres garantir aux bailleurs sociaux les moyens de renouveler et développer leur parc en revenant sur la baisse de l'APL et l'augmentation de la TVA.

Faire autrement, ce serait massifier l'amélioration du parc privé pour lutter contre le logement indigne et la précarité énergétique. Il faut augmenter **le niveau global de confort des logements**, dans un territoire dont le parc est plus ancien et plus énergivore que la moyenne française. Un grand chantier de rénovation des passoires énergétiques contribuerait à la transition énergétique.

Faire autrement, ce serait aussi construire une **politique de l'habitat plus ambitieuse** pour répondre aux besoins sociaux du territoire. Il s'agit notamment de réguler les marchés avec l'encadrement des loyers, une mesure peu coûteuse mais efficace pour les plus pauvres et les plus modestes. Faire autrement, c'est agir pour réduire les inégalités territoriales et veiller notamment à un accès plus équitable aux services d'accès aux droits, de lutte contre l'habitat indigne ou du développement des logements abordables.

Quand les droits liés à l'habitat sont respectés et défendus, les politiques du logement sont un rempart essentiel contre l'exclusion et un espace de citoyenneté. Il est donc essentiel de les défendre.

GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé
ADIL: Agence Départementale d'Information sur le Logement
AHI: Accueil Hébergement Insertion
AIVS: Agence Immobilière à Vocation Sociale
ALT: Aide au Logement Temporaire
ANAH: Agence Nationale de l'Habitat
ANRU: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS: Agence Régionale de Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA: Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF: Caisse des Allocation Familiales
CCAPEX: Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives
CHRS: Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIL: Conférence Intercommunale du Logement
CNAF: Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNAV: Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
COMED: COMmission de MEDiation (DALO)
CLAMEUR: Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux
DALO: Droit Au Logement Opposable
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDT(M): Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DGIFP: Direction Générale des Finances Publiques
DREAL: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ECLN: Enquête sur la Commercialisation des Logements Neufs
EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FILOCOM: Base de données sur les logements et leur occupation construite par la DGIFP
FART: Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique
FSL: Fonds Solidarité Logement
HLM : Habitation à Loyer Modéré
INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MOUS : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
NPNRU: Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
OPAH: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDH: Plan Départemental de l'Habitat
PDLHI: Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLS : Prêt Locatif Social
PLUi: Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUS: Prêt Locatif à Usage Social
PTZ : Prêt à Taux Zéro.
RPLS: Répertoire sur le Parc Locatif Social
RSA: Revenu de Solidarité Active
SIT@DEL : Base de données sur la construction, gérée par l'Etat
SIAO: Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SLIME: Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie
T1, T2… : Logements de type 1, 2… c'est-à-dire avec 1, 2 pièces en plus des salles d'eau et de la cuisine.
URH : Union Régionale de l'Habitat